infos

Froeningen

Janvier 2013

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL N° 80

photo Jean SCHULTZ

AU SOMMAIRE

P. 2 Mot et vœux du maire
P. 4 Finances
P. 6 Vie communale
P. 15 Sécurité
P. 16 Poubelles
P. 20 Ecole
P. 21 Fête des rues
P. 22 Monument
P. 23 Associations
P. 26 Paroisse
P. 27 Etat civil
P. 32 Mémoire
P. 36 Patrimoine
P. 39 Chronique villageoise
P. 40 Archives
P. 41 Météo
P. 42 Bon à savoir

Le mot du maire

Mesdames, Messieurs, chers Froeningois,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2013, en mon nom personnel, au nom du conseil municipal et du personnel communal !

Ces derniers jours, l'hiver nous a rappelés à son bon souvenir, avec la neige, la pluie, le verglas et le froid. Ces phénomènes météorologiques nous causent bien des ennuis, et nous devons déployer bien des efforts pour y faire face. Mais c'est ça l'hiver dans notre belle Alsace ! J'en profite pour remercier nos ouvriers communaux qui, par tous les temps et quel que soit le moment, font le maximum pour rendre le domaine public praticable, y compris le dimanche et pendant leurs congés.

Pourtant, pour certains villageois, ce n'est jamais déblayé assez tôt et salé suffisamment devant chez eux, et ils n'hésitent pas à interpeler le personnel. Moi, je peux vous assurer qu'ils interviennent au mieux, dans les plus brefs délais. A ce propos, je me dois de rappeler que chacun a obligation de déneiger devant chez lui. Certes, il y a des personnes âgées, ou souffrantes, qui ne peuvent plus le faire personnellement. Mais je constate avec plaisir, qu'il existe tout de même une belle solidarité entre villageois. Çà et là, voisins et amis viennent en aide spontanément. Je leur dis un grand merci.

Je voudrais revenir à la fin de l'année 2012, et plus particulièrement à la nuit du réveillon. Je pense ne pas me tromper en affirmant que la presque totalité des villageois ont réveillonné dans la joie et la convivialité, fêtant quelques fois le passage à la nouvelle année en tirant des fusées et en allumant des pétards devant chez eux. Rien, pour le moment ne l'interdit, et je ne condamne pas les gens qui y trouvent leur plaisir.

Là où je mets un bémol, c'est quand certains gâchent la fête. Je veux citer en exemple notre place de la mairie. Elle a été prise pour cible par des individus au comportement lamentable. La boîte aux lettres a dû être changée. Des pétards étaient coincés dans la serrure de la porte de la mairie. Des emballages vides et toutes sortes de détritus étaient éparpillés sur l'escalier et autour. Tout ceci est inadmissible ! La coupe est pleine ! La prochaine fois, je prendrai des sanctions vis à vis des coupables, adultes ou adolescents, et, s'il le faut, à l'égard des parents qui ont failli à leur obligation de surveillance. On a assisté au même triste spectacle près du bac à sel. J'ai déposé plainte à la gendarmerie.

Heureusement qu'à d'autres endroits de notre village, où des personnes se sont également amusées, tout a été nettoyé la nuit même. Bravo ! C'est ça, l'esprit de fête !

Avec ce bulletin d'information, vous trouverez le calendrier des manifestations 2013. Je vous invite à consulter les dates et à participer aux animations proposées avec famille et amis.

Que ce mot du maire me permette aussi de vous remercier, vous habitants de Froeningen, pour la part que vous prenez à la vie communale, quelle qu'elle soit, pour votre compréhension et votre patience en diverses occasions, pour votre attention à autrui et la qualité du vivre ensemble pour laquelle vous vous faites fort. En ce début d'année, je voudrais vous dire combien cela est important pour préserver notre identité.

Enfin, je tiens à vous certifier que vous pourrez compter sur vos élus, pour continuer à œuvrer au bon fonctionnement de votre commune.

Merci à vous !

Votre maire
Gérard VONAU

Vœux

« CE N'ETAIT QU'UN RÊVE ! »

Le maire de Froeningen profite généralement de la tribune qui lui est offerte à l'occasion de la cérémonie des vœux, pour évoquer, en plus des affaires communales, la situation de la France et du monde. Ce fut à nouveau le cas, ce 15 janvier, lors du traditionnel rendez-vous de début d'année, réunissant ce qu'il est convenu d'appeler *« les forces vives »*.

Insistant sur le travail *« au quotidien »* des élus, Gérard Vonau a énuméré les dossiers traités qui connaîtront une évolution prochainement : accessibilité des bâtiments publics, intervention sur l'éclairage, acquisition de terrains, lotissement, rue des Pâtures, bassins d'orage, etc. Concédant que 2012 n'a pas été l'année de chantiers spectaculaires, il a toutefois évoqué le ravalement du préau et de l'ancien dépôt des pompiers, intervenu avant d'autres travaux programmés pour cette année : remplacement des grilles d'écoulement, rue de l'Eglise et rue de la Ferme, et pose d'un enrobé, rue des Juifs. De même, le maire est revenu sur la difficile lutte pour la réouverture de la seconde classe de l'école primaire, remerciant au passage *« toutes les personnes qui se sont mobilisées »*, avant d'aborder les sujets d'actualité : mise en œuvre des nouvelles pratiques de tri et recensement.

« Qu'attendons-nous pour réagir ? »

Mais toute la seconde partie de son discours à été consacrée à des considérations plus politiques. « *Vous vous souvenez, sans doute... Voilà tout juste un an, (...) je vous expliquais que j'avais fait un rêve où tous les partis de gauche, de droite, du centre, d'extrême gauche, d'extrême droite allaient s'unir, mettant leurs bonnes idées, chacun, dans le même panier, pour tirer la France de ce guêpier de la finance, du chômage, de la pauvreté, et ayant un seul objectif : tirer le pays vers le haut. Eh bien, croyez-moi, ce n'était vraiment qu'un rêve !*»...

Exprimant son inquiétude quant au *« malaise national »*, synonyme d'inégalités, de chômage, d'insécurité, de pouvoir d'achat détérioré et d'une *« situation économique et financière catastrophique »*, il a stigmatisé les élus *« qui me donne l'impression d'être déconnectés de nos besoins »*, avant de reconnaitre la faillite du *« travailler ensemble »*. Et Gérard Vonau de se révolter devant la *« détresse »* de certaines familles, devant *« l'insécurité croissante »* et ce qu'il qualifie de situation *« de non droit »*. *« Les peines de prison de trois à neuf mois sont à 90% même pas faites ! »*, s'insurge-t-il, avant de lancer *« qu'attendons-nous pour réagir ? »*.

Après cela, le maire est revenu aux vœux, rendant hommage au personnel, aux enseignantes, aux élus et aux bénévoles des associations, en adressant, pour conclure, un message d'espoir aux personnes qui souffrent.

L'accueil des nouveaux habitants a été rapide, puisque seules deux personnes s'étaient déplacées, une autre s'étant excusée, et l'opération « Un enfant, un arbre », pour les bébés nés en 2012, a tourné court, aucune famille n'étant représentée.

Le président de la comcom, Helmuth Bihl, et la vice-présidente du conseil régional, Chrysanthe Camilo, ont mis un terme à la partie officielle de la cérémonie, en intervenant, pour le premier, sur les projets de l'intercommunalité et, pour la seconde, sur le référendum au sujet du conseil unique d'Alsace prévu le 7 avril.

Après le traditionnel clin d'œil à la première dame, la réception s'est poursuivie de manière des plus conviviales, avec la dégustation de la galette des rois.

Finances

COMPTES 2011

Opérations	FONCTION-NEMENT	INVESTIS-SEMENT	TOTAL
DEPENSES	323.699,01	112.847,07	436.546,08
RECETTES	453.201,71	150.673,32	603.875,03
RESULTAT DE 2011	**+ 129.502,70**	**+ 37.826,25**	**+ 167.328,95**
REPORT DE 2010	+ 86.202,25	+ 348.142,98	+ 434.345,23
RESULTAT CUMULE	**+ 215.704,95**	**+ 385.969,23**	**+ 601.674,18**

TAUX 2012

	BASES 2012	TAUX 2011	TAUX 2012	MONTANT ATTENDU
TH	927.000	**14.45**	**13,87**	**128.574**
TFB	627.000	**9.04**	**8,68**	**54.450**
TFNB	21.100	**76,70**	**73,63**	**15.536**
CFE	56.000	**23.05**	**22,13**	**12.393**
TOTAL PRODUIT FISCAL				**210.953**
ALLOCAT. COMPENSATRICES				**+ 9.072**
TAXE ADDIT. FNB				**+ 662**
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)				**+ 5.148**
PRELEVEMENT FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel de Ressources)				**- 40.903**
SOLDE				**182.588** (montant 2010 : 165.073)

BUDGET 2012

FONC-TION. 2012	En 2011	INVESTIS. 2012	En 2011	TOTAL 2012	En 2011
493.600	522.840	**539.900**	587.100	**1.033.500**	1.008.048

FISCALITE : TRANSFERT DE CHARGE VERS LA CCSI

Depuis que la communauté des communes a directement pris en charge la gestion du collège d'Illfurth, les dix communes membres versaient à la CCSI la contribution précédemment payée au SIASA (syndicat intercommunal des affaires scolaires d'Altkirch).

Mais le percepteur, qui conseille les collectivités en matière de budget, a demandé à la comcom de prélever l'argent nécessaire à cette dépense, directement, par l'impôt.

Or, si la CCSI impute cette dépense sur les impôts versés par les contribuables à l'intercommunalité, les communes, elles, n'ont plus à la prévoir dans leurs recettes fiscales.

Moins 9.455 € pour la commune, plus 9.455 € pour la comcom

Par conséquent, pour ne pas taxer doublement les contribuables pour le financement du collège, les communes de la CCSI ont décidé de réduire leur produit fiscal d'un montant équivalent à l'augmentation votée par la comcom.

Si la commune de Froeningen avait appliqué, en 2012, aux bases fiscales communiquées par les services de l'Etat, les mêmes taux qu'en 2011, le produit fiscal attendu aurait été de 219.752 €.

Mais comme la contribution pour le collège est à présent prise en charge par le budget de la comcom, le produit fiscal nécessaire pour équilibrer le budget communal a pu être réduit d'une somme de 9.455 €, passant de 219.752 € à 210.297 €.

Pour arriver à ce montant, le conseil municipal a voté, en 2012, une réduction des taux des quatre taxes.

Les nouvelles modalités de financement du collège se traduisent au final par une opération blanche pour le contribuable.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2012

DEPENSES		RECETTES	
		Virement de la section de fonction.	**95.000**
		Taxe d'aménagement	**20.000**
Eclairage	**75.000**	Subvention	**30.000**
Digue Moersbach	**75.000**	Fonds de compensation TVA	**8.930,77**
Renforcement réseau d'eau + poteaux d'incendie	**10.000**		
Chaudière école	**5.000**		
Accessibilité	**200.000**	Solde d'investissement 2011	**385.969,23**
Divers travaux de rue	**119.000**		
Remboursement capital	**53.000**		
TOTAL	**539.900**		**539.900** (dont 200.000 emprunt)

REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La réunion annuelle de la commission communale des impôts directs s'est tenue le 10 avril 2012, sous la présidence du maire.

Les participants ont examiné la liste des mises à jour des évaluations foncières des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation, transmise par les services fiscaux.

Composée du maire, ou de son adjoint délégué, et de six contribuables désignés par les services fiscaux, dont un non domicilié dans la commune, la commission ne peut délibérer valablement qu'en présence d'au moins cinq membres.

La détermination des bases d'imposition servant au calcul des impôts locaux repose sur la valeur locative cadastrale. Il appartient à la commission de donner son avis sur les modifications effectuées par les services fiscaux : constructions nouvelles, démolitions, additions de constructions, changements d'affectation…
A noter que les services fiscaux ont procédé, en 2012, à une mise à jour des bases d'imposition pour le calcul des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour les maisons anciennes du village.

ETAT DE LA DETTE DEBUT 2012

Début 2012, le montant de la dette communale s'élevait à 606.811,20 **€.**

Cela représente un encourt total important, mais le montant des annuités est jugé raisonnable, en raison de taux bas.

Lors de l'adoption du budget, la commune remboursait sept emprunts, tous sur 15 ans, à l'exception d'un seul, qui court sur 30 ans.

Le plus ancien, réalisé pour les travaux de voirie des rues de Galfingue et de la Synagogue, date de 1998 (182.938 €, au taux de 4,60%). Il arrivera à expiration cette année.

Les trois suivants remontent à l'année 2003 : 54.000 €, pour l'aménagement de l'appartement et de la salle du conseil, au premier étage de la mairie (3,93%), 32.000 €, pour l'achat de l'ancien local du Crédit Mutuel (4%), et 66.600 €, pour l'aménagement du local périscolaire (3,79%).

En 2004, un emprunt d'un montant de 83.000 € a permis l'acquisition du camion des pompiers et de la maison Koenig, à proximité de la mairie (4%).

Celui qui n'arrivera à son terme qu'en 2036 a été contracté en 2006, pour financer les travaux de sécurisation de la route départementale (300.000 €, au taux de 4,05%).

Profitant du remboursement de deux anciens emprunts et des taux particulièrement avantageux du marché (3,19%), la commune s'est engagée à nouveau, en 2010, pour un montant de 200.000 €, en prévision des programmes de travaux à venir.

L'annuité 2012 s'élevait à 74.035,39€.

UN NOUVEL EMPRUNT

Le financement des acquisitions foncières réalisées en 2012 a nécessité un nouvel emprunt non prévu au budget primitif

Il porte sur une somme de 440.000 € et son taux est de 4,70 %,.

Réalisé auprès de la Caisse d'Epargne Alsace, il est remboursable sur 20 ans.

Les annuités y afférant se montent à 34.056,52€.

Rendez-vous

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE AVEC LES JSP

L'hommage de Froeningen à ses morts... Les pompiers ont rendu les honneurs en présence des anciens et du groupe de JSP, nouvellement créé, dont c'était la première manifestation officielle.

NOEL DES SENIORS

Il y a belle lurette, qu'être invité à la fête de Noël des seniors ne signifie plus faire partie du troisième âge !

Etre convié, prouve simplement que l'on compte parmi les privilègiés invités à partager la table d'avant les rendez-vous familiaux de fin d'année, dressée par la commune.

Une grosse centaine de personnes se sont ainsi retrouvées le 16 décembre dernier, au foyer Sainte-Barbe, pour un déjeuner convivial et un après-midi récréatif, agrémenté d'étonnants tours de magie. Accueillies par le maire, elles ont été servies par le personnel communal, les conseillers municipaux et leurs conjoints et enfants.

HAUT-RHIN PROPRE

Non, l'opération Haut-Rhin propre organisée chaque printemps ne consiste pas à demander aux écoliers de nettoyer le village... Si une sortie sur le terrain a bien lieu, c'est pour sensibiliser les enfants aux comportements inciviques.

SAINT-NICOLAS

Effluves de chocolat chaud et parfum de mannalas frais... Le Saint-Nicolas de la commune a fait halte à l'école le matin du 6 décembre !

Personnel

DEUX NOUVEAUX VENUS

Courant 2012, le maire a procédé à deux nouveaux engagements. Gilles Richard a remplacé Elie Kraemer, aux côtés de l'agent technique Martial Ceaux, et Angélique Baillif a pris la succession de Marie-Christine Fessler comme femme de service.

Par délibération du 3 avril 2012, le conseil municipal a créé un poste d'adjoint technique de deuxième classe, pour un besoin occasionnel, et, le 5 juin, le maire a annoncé aux élus l'engagement de Gilles Richard, pour pallier au départ d'Elie Kraemer, au service de la commune pendant deux ans, dans le cadre d'un contrat aidé, qui n'avait pas souhaité rester.

Gilles Richard n'est autre que le fils de l'adjoint Raymond Richard. Il est domicilié au village et fait partie du corps des sapeurs-pompiers.

Un autre changement est intervenu, peu après, dans le tableau des effectifs. Au service de la commune depuis juillet 2003, comme agent d'entretien, Marie-Christine Fessler a fait valoir ses droits à la retraite en septembre.

Suite à un appel à candidatures diffusé dans le village, plusieurs personnes ont postulé. Le choix du maire s'est finalement porté sur Angélique Baillif, qui a été engagée le 27 août, à raison de 58 heures par mois.

Recensement

QUI ET COMBIEN SOMMES-NOUS ?

Formés par l'INSEE, deux agents habilités et Isabelle Rust, en tant que coordinatrice, procèdent au recensement de la population communale, jusqu'au 16 février prochain.

Munis d'une carte tricolore, avec leur photo et la signature du maire, Guylaine Illan et Julien Feder se rendent auprès de chaque famille pour remettre les questionnaires comportant un bulletin par personne au foyer.

Les habitants ont obligation de remplir les documents. Ceux qui le souhaitent peuvent demander l'aide de l'agent recenseur. Celui viendra récupérer les formulaires sur rendez-vous.

Les réponses sont strictement confidentielles et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle fiscal ou administratif. Agents et coordinatrice sont tenus au secret professionnel.

Protection sociale

PARTICIPATION COMMUNALE

Le conseil municipal a voté les nouvelles modalités pour la participation de la collectivité aux garanties « complémentaires santé » et « contrat prévoyance » pour ses agents et adopté les nouveaux montants.

Lotissement

« GROSSAECKER» : DEUX TRANCHES ET UNE RETENUE

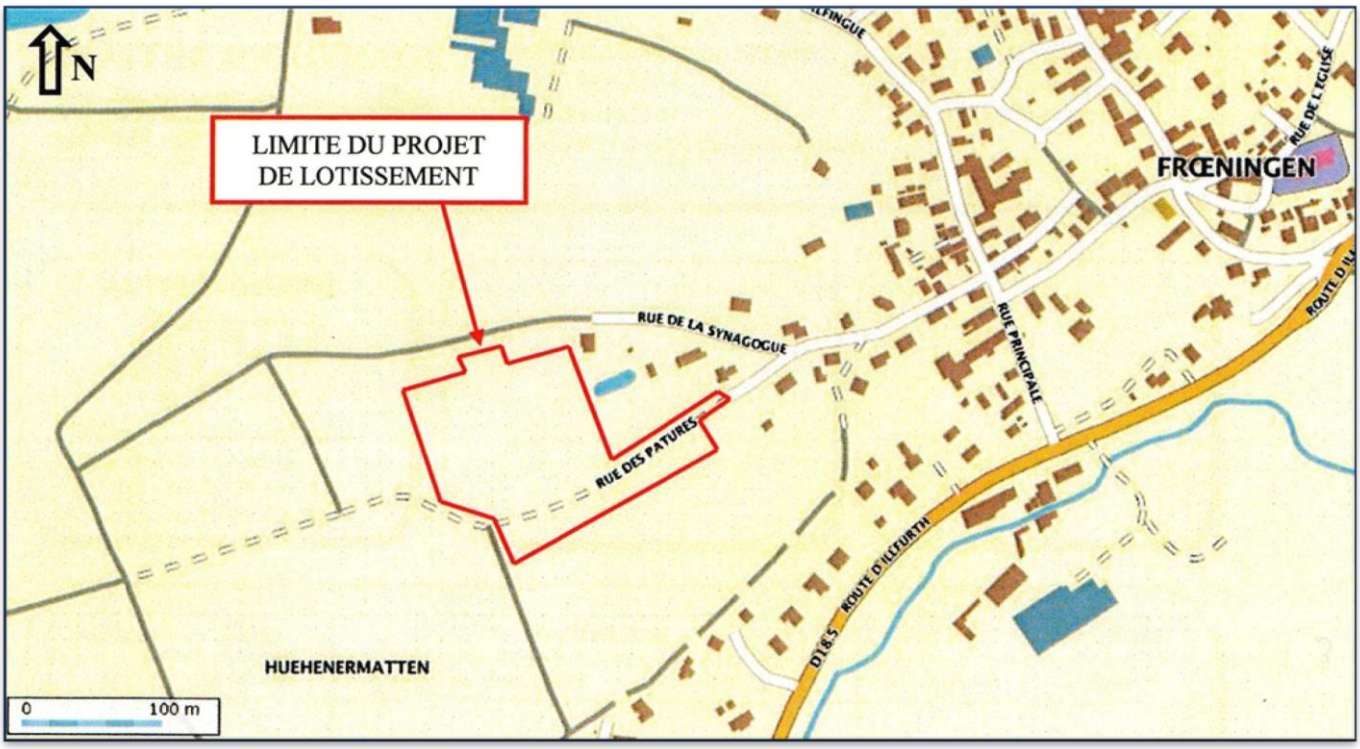

Le projet de lotissement du « Grossaecker », dans le prolongement de la rue des Pâtures, aura connu une longue gestation, mais, cette fois, le dossier est ficelé, et le maire a annoncé le début des travaux pour le deuxième trimestre 2013. Dans ce dossier, c'est la réalisation de la retenue d'eau, en amont, qui a posé problème.

Pour comprendre, il faut remonter à l'étude sur les coulées de boues, réalisée en 2004, qui prévoyait l'aménagement de trois retenues d'eau, à savoir, par ordre de priorité : un bassin, rue du Moersbach, un autre, derrière l'étang de la Eichmatt, et un troisième, aux « Huehnermatten », en amont de la rue des Pâtures.

La commune perd la TLE

Aussi, lorsque la SARL SOVIA a entamé ses pourparlers avec la municipalité, début 2010, celle-ci a fait valoir deux arguments. Premièrement : il ne saurait être question d'urbaniser une zone exposée, en l'absence d'aménagement de sécurité ; deuxièmement : la réalisation du bassin de rétention en question n'est pas prioritaire pour la commune. Mais le lotisseur a persisté, proposant d'aménager la retenue à ses frais. Un premier permis a même été déposé, mais en l'absence d'engagement sur l'aménagement du bassin de rétention, il a été refusé. D'autres rejets suivront.

Suite à ces difficultés, le lotisseur a invité la commune, en novembre 2010, à signer avec lui un « Projet Urbain de Partenariat ». Ce PUP est un nouveau dispositif financier permettant l'apport de participations privées à des équipements publics, rendus nécessaires par une opération d'aménagement. Il se traduit par la signature d'une convention entre le porteur de projet et le maire.
Toutefois, la mise en œuvre s'est avérée complexe sur le plan juridique. De plus, en présence d'un PUP, la collectivité perd le

En bref

RETENUE DE L'ETANG

Les services du conseil général ont dû réexaminer le dossier de la future retenue d'eau à l'amont de l'étang des pêcheurs, en raison de l'existence d'une source.

Le nouveau projet a été transmis à la mairie mais le dossier est au point mort, les propriétaires des terrains d'emprise n'ayant, pour l'instant, pas donné leur accord. Un nouveau contact est prévu.

RETENUE DU MOERSBACH

Le coût total de la retenue du Moersbach a été communiqué par le conseil général en novembre.

Il s'élève à 142.509,56 €TTC. Le taux des aides publiques a été de 61,97 % sur le prix HT, puisque Froeningen a touché 26.129 € sur les fonds Barnier et 47.716,86 € du Département.

La part impartie à la commune s'élève à 45.446,30 € TTC.

bénéfice de la taxe locale d'équipement (ou taxe d'aménagement).

Adopter cette solution revenait, en outre, pour la commune, à financer indirectement un équipement que le lotisseur voulait prendre à sa charge. Pire : les estimations ont montré que le manque à gagner risquait d'être plus important que le coût réel de la retenue d'eau.

Au final, les deux parties ont décidé de revoir leur copie et de prendre conseil chacune de son côté.

Un an plus tard, SOVIA a soumis au conseil municipal un projet de PUP, élaboré par ses soins, prévoyant un étalement des constructions, pour réduire l'impact de la perte de la TLE pour la commune. L'aspect technique et le respect des principes législatifs ont fait l'objet d'âpres discussions parmi les élus. La capacité du bassin, le coût de la réalisation et le rôle du bureau d'études mandaté par le lotisseur ont fait débat. Les aspects juridiques également, d'autant que la commune ne disposait toujours pas des renseignements demandés aux services du conseil général.

Le 7 novembre 2011, le document est toutefois approuvé, à la majorité des votants (une voix contre, une abstention).

Le service « aménagement des rivières » du conseil général formule cependant diverses observations et demande à rencontrer la municipalité. De l'entrevue qui a eu lieu le 7 décembre 2011, à Colmar, il est ressorti, entre autres, que la commune n'avait pas compétence pour signer le Projet Urbain de Partenariat, puisque celui-ci relève des prérogatives de la comcom. Sollicitée, cette dernière oppose un refus à la demande du maire, puisque la convention lui faisait également perdre le bénéfice des taxes qui lui seraient revenues de plein droit.

Retour à l'idée première

Le lotisseur a réexaminé l'ensemble du dossier pour revenir à l'idée initiale, à savoir se porter acquéreur des terrains d'emprise de la future digue et réaliser l'aménagement lui-même. Un nouveau projet a vu le jour. Il a donné lieu à une réunion à la DTT, en présence du maire, du lotisseur et de son bureau d'études, le 7 mars 2012. Il en est ressorti que le dossier de SOVIA devait faire apparaître clairement que le bureau d'études, titulaire du marché, était un bureau agréé indépendant, et non pas celui mandaté par le lotisseur, et que le chantier sera suivi par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Le projet n'en était pas pour autant bouclé. Et la pierre d'achoppement était toujours la même : le bassin de rétention. En effet, le lotisseur a refusé de s'engager sur la réalisation de la retenue d'eau en l'absence de permis de lotir, et la DTT a refusé d'accorder un permis de lotir en l'absence d'engagement sur la réalisation de la retenue d'eau.

Une solution a finalement été trouvée pour sortir de l'impasse. SOVIA a déposé une demande de permis pour les maisons situées sur les hauteurs (18 lots), qui n'ont pas besoin d'être protégées expressément et, concomitamment, une demande d'aménagement pour le bassin. La demande pour les maisons restantes (14 lots), situées au fond du vallon, fera l'objet d'un avenant, une fois la retenue réalisée.
Le permis pour la première phase a été délivré le 19 juillet 2012.

Urbanisme

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

* M. et M^{me} Gilbert LEHMANN à M. PETIT et M^{lle} KUHLMANN : maison d'habitation, 93 rue Principale

* M^{me} Josiane PERINETTO à M. Frédéric FREYDIGER et M^{lle} Sophie RUST, maison, 59, rue Principale

* LTA à M^{me} WILHELM et M^{me} ROUHIER, terrain lotissement, impasse des Peupliers

* M. et M^{me} WILHELM à SOVIA : terrain lotissement Grossaecker

* M. et M^{me} EBERST et M^{me} MULLER à SOVIA : terrain lotissement Grossaecker

* M. et M^{me} ABEGG à SOVIA : terrain lotissement Grossaecker

* M. et M^{me} Maurice SCHMERBER à SOVIA : terrain lotissement Grossaecker

* Indivis JUNCKER à SOVIA : terrain lotissement Grossaecker

* M. et M^{me} André KARM à SOVIA : terrain lotissement Grossaecker

* M^{me} Marthe JEHIN et M. Olivier JEHIN à SOVIA : terrain lotissement Grossaecker

* M. et M^{me} Michel ETTWILLER et M. Jérôme KOENIG à SOVIA : terrain lotissement Grossaecker

* M^{me} Jacqueline KOENIG à SOVIA : terrain Grossaecker

* M^{me} Gisèle RIMELIN à SOVIA : terrain Grossaecker

* M. et M^{me} Jean-Marie SOTHER : terrain Grossaecker

DIVISION FONCIERE

* M^{me} Rose KOELBERT : division de la parcelle section 1 N°50, 6, rue Principale

Acquisitions foncières

DEUX TERRAINS AU CENTRE DU VILLAGE

Le hasard a voulu que deux terrains situés au centre du village soient mis en vente en même temps. Une opportunité pour la commune, qui ne dispose pas de réserve foncière dans la zone urbanisée, mais aussi un défi financier...

Il s'agit de la propriété Koelbert, à l'angle de la rue Principale et du CD 18 V, à hauteur de l'entrée sud, et du terrain jouxtant la cour de la mairie-école, également sis rue Principale, propriété de Raphaël Stimpfling.

Suite à une division foncière, la propriété Koelbert a été scindée en deux lots : d'une part la maison, d'autre part 21,49 ares de terrain non viabilisés, proposés à la vente au prix de France Domaines, soit 11.061,94 € l'are, pour un total de 237.721,09 € (frais de géomètre en sus).

D'une capacité de 11,99 ares, le terrain viabilisé proposé par Raphaël Stimpfling est enclavé entre la cour de la mairie-école, la place de jeux et le terrain communal à côté de la propriété Kam. Le prix requis est de 18.595 € l'are, soit nettement au-dessus de la valeur estimée par France Domaines (15.000 €).

Décision partagée

Réalisée par acte administratif, l'acquisition du terrain Koelbert a été approuvée à l'unanimité. Il n'en a pas été de même pour celle de la propriété Stimpfling.

Si, pour les uns, la proximité avec l'îlot mairie-école justifiait amplement un dépassement de prix, pour les autres, il valait mieux sursoir à l'achat. Ces élus ont estimé, qu'en l'absence de projet pour ledit terrain, il n'y avait pas lieu d'agir dans l'urgence, jugeant que l'on pouvait attendre une remise sur le marché ultérieure, pour user du droit de préemption, le moment venu, au prix de France Domaines.

Par 9 voix pour, deux voix contre et deux abstentions, le conseil municipal s'est finalement prononcé pour d'acquisition du terrain Stimpfling, au prix de 222.954,05 €, frais de notaire de 1,43 % en sus, soit 3.180 €.

Le vote est intervenu lors de la séance du 6 novembre 2012 et l'acte notarié a été signé le 7 décembre.

L'AVIS DE FRANCE DOMAINES

Les collectivités ont obligation de soumettre leurs opérations immobilières à l'avis de ce que l'on appelait autrefois le Service des Domaines.

France Domaines est une instance rattachée au ministère du budget qui procède à l'évaluation des biens. Elle détermine leur valeur vénale et remplit ainsi la fonction d'expert immobilier. Son avis garantit la transparence des opérations et leur réalisation à un prix conforme au marché.

Il est cependant purement consultatif, et les collectivités sont loisibles de passer outre, si elles peuvent justifier d'un dépassement de prix à l'achat ou d'une baisse de prix à la vente.

Les arguments avancés doivent toutefois être suffisamment solides pour passer au contrôle de légalité et être jugés recevables par le juge administratif.

Dans tous les cas, la délibération prise par le conseil municipal doit mentionner l'estimation de France Domaines et énoncer les arguments en faveur du non respect de son avis.

Cimetières

UN LOGICIEL DE GESTION

Chacun d'entre nous a été, ou sera, un jour, confronté au deuil et à l'obligation d'organiser les funérailles d'un être cher. Quelles que soient les circonstances, la perte d'un proche constitue toujours une épreuve douloureuse.

Froeningen dispose de deux cimetières : l'ancien, autour de l'église, où des inhumations et l'installation d'urnes sont toujours possibles, sous conditions, et un nouveau lieu de repos, dans le prolongement de la rue du Moersbach. La présence de deux columbariums, de tombes cinéraires et d'un jardin du souvenir, à côté des tombes traditionnelles, doit permettre à chacun de trouver le mode de sépulture qui répondra le mieux au souhait du défunt et aux attentes de sa famille.

Bien que le personnel communal investisse beaucoup de temps et d'efforts pour entretenir les deux sites, l'abandon des désherbants chimiques ne s'est pas fait sans quelques soucis. L'utilisation de fleurs couvre-sol dans les gravillons du vieux cimetière n'a pas eu l'effet escompté et donné parfois l'impression d'un manque de soins.

Mais le passage à l'entretien sans produits phytosanitaires ne saurait être remis en question, même si les cimetières posent des problèmes particuliers.

Un vieux plan des années 80

Autre souci des élus : améliorer la gestion des sépultures...

Jusqu'à ce que le conseiller Salem Idiri ne prenne en charge le dossier, il n'existait qu'un vague plan datant des années 80. Après avoir relevé avec précision toutes les tombes, il a testé divers logiciels de gestion pour proposer à ses collègues l'outil du prestataire 3D OUEST.

S'appuyant sur une cartographie réalisée sur la base du plan des sites, il gère les données concernant les emplacements, les concessions et les identités et propose une mise à jour régulière des textes légaux pour 750€ (+ 1 € par nouvelle sépulture) et 112,50 € de maintenance à partir de la deuxième année, la formation par téléphone et l'installation étant offertes. Sa simplicité d'utilisation, sa facilité d'accès et son coût réduit ont séduit le conseil municipal qui a voté l'acquisition de ce logiciel pour les deux cimetières, le 5 juin 2012.

Elus

DEMISSION DE SALEM IDIRI

Elu en mars 2008, Salem Idiri a informé le conseil municipal de sa démission, le 5 juin dernier, en lisant à ses collègues le courrier adressé au maire.

Il y écrivait en substance :

« *Lorsque vous êtes venu me solliciter, il y a 5 ans, pour faire partie de la nouvelle équipe municipale, celle-ci était censée être sans étiquette. Ce critère était, pour moi, essentiel.*

Or, votre décision de parrainer un parti politique (fût-ce n'importe lequel), sans regrets et en toute connaissance de cause, m'a choqué, car contraire au soi-disant principe apolitique du conseil municipal.

Même si la décision finale vous revient, il aurait été judicieux d'en informer le conseil municipal, afin d'en débattre ensemble, comme cela a été fait lors de la demande d'un parti politique pour tenir un bureau de vote, demande qui a été refusée collégialement.

Cette façon de faire démontre, à mon avis, un manque de confiance envers l'équipe municipale. Je rappelle que notre liste se nommait « AGIR ENSEMBLE ». Cette décision n'enlève en rien ma fierté d'avoir été élu et me laisse la satisfaction d'avoir toujours osé dire mon point de vue ! »

Le conseil municipal a pris acte de la décision, tout en regrettant le départ d'un collègue très impliqué dans son rôle d'élu et apprécié de tous. Estimant avoir déjà répondu au sujet du parrainage accordé au FN pour les élections présidentielles, le maire n'a pas souhaité réagir.

Travaux

RESEAU D'ADDUCTION D'EAU

L'été dernier, le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Heimsbrunn et environs a mené à bien un chantier de renouvellement de canalisations, comportant une tranche ferme, rue des Juifs, jusqu'à la rue du Moersbach, et une tranche conditionnelle, au carrefour avec la rue de Galfingue.

L'entreprise CAEA de Sélestat a dû surmonter un certain nombre de difficultés, en raison, notamment, de l'encombrement du sous-sol, de la présence de conduites non signalées et de l'enchevêtrement des tuyaux. Des canalisations de section plus importante ont été mises en place, l'ensemble des branchements de la rue des Juifs a été revu et, au carrefour avec la rue de Galfingue, une vanne a été ajoutée. Le SIAEP, Véolia et la commune ont par ailleurs profité de l'occasion pour procéder à la dépose d'un vieux poteau d'incendie, rue du Moersbach, et à l'installation d'un nouvel hydrant, rue des Juifs.

La maîtrise d'oeuvre a été assurée par le cabinet Berest. Coût de l'opération à la charge du syndicat d'eau : de 42.264,40 € TTC.

RAVALEMENT DE FAÇADES

L'automne dernier, les E[ts] AIS de Mulhouse ont rénové les façades de l'ancien corps de garde et du préau et procédé à la réfection d'un mur de soutènement à l'école. Coût : 7.000 € TTC.

Urbanisme

DECLARATION DE TRAVAUX

* M. et M[me] Nicolas BROSSET : réfection de la peinture, 2, rue du Moersbach

* M. Pierre MULLER : démolition partielle d'un muret et création d'une place de parking, 25 rue de Galfingue

* M. et M[me] Victor MONNO : réfection de la façade de la maison, 20, rue de Galfingue

* M[me] Yvette MACRI: réfection de la façade de la maison, 16, rue de la Synagogue

* M. Patrick SAID : réfection de la façade de la maison, 39, rue Principale

* Association USB: réfection de la façade du foyer Sainte-Barbe, rue de l'Eglise

* M. et M[me] Jérémy HOCHEDEZ : installation d'un cabanon en bois, 3a, rue du Moersbach

* M. et M[me] Jean-Claude RIETSCH: mise en place d'un mur de clôture, 20, route d'Illfurth

* M. et M[me] Georges JENS : réfection du soubassement de la maison, 4, route d'Illfurth

* M. et M[me] Louis DAGUET: réfection de la façade de la maison, 2, rue du Château

* M. et M[me] Mauler : panneaux photovoltaïques : 7, rue du Meunier

PERMIS DE CONSTRUIRE

* M. et M[me] Thomas DALLAMANO : construction d'une maison d'habitation, 1, route d'Illfurth

* M[mes] WILHELM et ROUHIER : maison individuelle, impasse des Peupliers

PERMIS DE DEMOLIR

* SCI DIDEN : démolition de la maison d'habitation 4, rue de la Synagogue

Travaux

ECLAIRAGE : 50 POINTS CRITIQUES

L'éclairage public a nécessité, à diverses reprises, l'intervention des techniciens de Clemessy pour des remplacements d'ampoules, le dépannage du poste de la rue de la Synagogue et la réfection d'un connecteur, rue Principale.

En raison de ces signes de faiblesse, de plus en plus fréquents, et de la nécessité de réduire la consommation et la facture d'électricité, la commune a fait procéder à un diagnostic éclairage, l'été dernier. Celui-ci a mis en lumière ce que l'on savait déjà : la vétusté de certains équipements et le caractère hétéroclite des lampes. C'est pourquoi, un montant de 75.000 € a été inscrit au budget 2012 et une demande d'aide financière a été adressée à l'ADEME pour le remplacement d'une cinquantaine de points lumineux dits « critiques ».

Organisme d'Etat, chargé d'encourager la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'environnement, de l'énergie et du développement durable, celle-ci venait en effet de lancer une opération en faveur des communes de moins de 2000 habitants.

Quelques chiffres

Vu le succès de l'action, la demande de Froeningen a été, dans un premier temps, mise en attente, et ce n'est qu'à la fin de l'année que l'ADEME a confirmé son accord. Avant toute décision définitive, le dossier devra cependant repasser devant la commission technique et le conseil municipal, des incohérences ayant été constatées au sujet des coûts et des subventions promises.

Notre éclairage public comporte 111 luminaires, pour une consommation annuelle d'électricité de 69.099 kWh. L'économie d'énergie engendrée par les travaux envisagés a été estimée par l'ADEME à 27.266 kWh et celle sur la facture à 3.313 €, pour des travaux chiffrés à 98.537,50 €HT. L'aide attribuée serait de 37.850 €. A noter, que l'éclairage public pèse en moyenne pour 20% dans le bilan énergétique global des communes de moins de 2000 habitants et représente la moitié de leur consommation d'électricité.

En bref

NIDS-DE-POULE

Début septembre, la société Matrol a procédé à l'habituelle réfection de la voirie, en bouchant nids-de-poule et fissures avec une solution bitumineuse gravillonnée.
Cout : 3.152,66 € TTC.

ENROBE

Suite aux travaux de l'été dernier, rue des Juifs, la commune a lancé un appel d'offres pour la pose d'un enrobé, avec une tranche fixe, pour la rue même, et une tranche conditionnelle, pour l'accès vers la rue des Jardins. L'ouverture des plis a eu lieu le 17 janvier et le conseil municipal statuera lors de sa prochaine réunion.

GRILLES

La commune a confié à l'entreprise MTP de Heidwiller la réfection des caniveaux et des grilles de la rue de la Ferme et de la rue de l'Eglise. Les travaux ont pris du retard, mais devraient être réalisés rapidement.
Montant du devis : 11.045,06 € TTC.

Equipements

TONDEUSE ET DESHERBEUR

La tondeuse communale autoportée a connu des pannes répétées et de plus en plus coûteuses, en pleine saison d'entretien paysager, au printemps dernier.

C'est pourquoi, il a été décidé de remplacer l'ancien engin par une nouvelle machine, du type Rider PR 17 4X4, de marque Husqvarna, achetée auprès des Cycles Gross SARL, après mise en concurrence de plusieurs fournisseurs.

Coût de la nouvelle tondeuse : 9.200 € TTC.

Les ouvriers communaux ont par ailleurs été dotés d'un second désherbeur thermique, en plus de celui acheté en 2010, qui était plus particulièrement indiqué pour traiter autour des arbres, le long des clôtures et sous des obstacles.

La nouvelle acquisition permettra ainsi aux agents techniques de travailler plus rapidement et plus efficacement à l'élimination des herbes indésirables sur des surfaces plus importantes, suite à l'abandon complet des produits phytosanitaires.

Une largeur de travail de 75 cm

L'engin dispose en effet d'une largeur de traitement de 75 cm.

L'allumage est assuré par étincelle et l'approvisionnement en gaz par une bouteille de propane autoportée. Le rendement est estimé à 1.500 m^2/h à 3km/h.

Il s'agit d'une désherbeuse dite « infrarouge », à flammes indirectes, permettant de traiter tous types de revêtements sans les abîmer, la chaleur concentrée à l'intérieur du four englobant la végétation à détruire, sans dard de chaleur dirigé vers le sol.

Coût : 3.468,40 € TTC. Ce montant est subventionné à hauteur de 1.740 € par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

En bref

FORET

Au printemps dernier, a eu lieu la dernière adjudication du bois selon l'ancien système des enchères verbales au rabais, avant le passage aux enchères par voie électronique.

En 2012, la coupe de vieux bois et de bois irréguliers dans la parcelle 5 devrait produire 64 m^3 de bois d'œuvre, 58 m^3 de bois d'industrie et 36 m^3 de copeaux, pour une recette estimée de 7.520 €.

En prévision de la coupe 2014, il sera procédé au martelage des parcelles 2 et 10.

BAUX RURAUX

Arrivés à échéance le 10 novembre 2012, les baux ruraux ont été dénoncés par courrier recommandé.

Conclus pour une durée de 9 ans, ils ne permettaient plus à la commune de jouir de la maîtrise de ses terres.

Le conseil municipal a décidé de ne pas procéder à leur renouvellement pour l'instant.

Il découle de ce choix une perte de quelque 700 € par an.

COMPTEURS D'EAU

Le syndicat d'eau procédera à la mise en place d'un certain nombre de nouveaux compteurs d'eau permettant de suivre la consommation au jour le jour et de limiter le risque de fuites non décelées.

Sécurité

APPRENDRE A DOMPTER LE(S) FEU(X)...

Au printemps dernier, les sapeurs-pompiers de Froeningen ont organisé une démonstration sur les conduites à tenir en cas de feux liés à l'utilisation d'appareils de cuisson et de bouteilles de gaz. Des gestes susceptibles d'éviter des blessures graves et de sauver des vies, expliqués par le chef de corps Franck Richard, pompier professionnel à Mulhouse, et par ses hommes...

Pour apprendre à éteindre des flammes, il faut déjà comprendre ce qu'est un feu. Le feu ne se produit qu'en présence de trois composantes indispensables : un combustible, de l'air et une énergie d'activation, telle une étincelle ou une flamme. Il ne peut prendre, s'il manque un de ces trois éléments...

Il existe différents moyens d'éteindre un incendie, mais chaque type de feu doit être traité différemment. L'eau n'est en tout cas pas la panacée... Il existe d'ailleurs plusieurs types d'extincteurs adaptés à chaque nature de brasier : papier ou bois, hydrocarbures, gaz, friteuses, etc. Ainsi, si l'on peut éteindre du bois qui brûle avec de l'eau, on s'attaquera à un feu d'essence ou de gaz oïl avec un extincteur à poudre.

Eteindre une bouteille de gaz

Que faire quand une bouteille de gaz, une gazinière ou un tuyau d'alimentation de gaz s'embrase ? Il faut, si possible, couper la source du combustible. Pour cela, on prend un torchon humide, on s'approche en se protégeant et on essaye de fermer la bouteille ou d'arrêter le gaz. Si ce n'est pas possible, laissez le feu allumé, n'essayez pas de l'éteindre par un autre moyen et attendez les secours. Etouffer une flamme sur une fuite de gaz sans couper l'alimentation, pourrait être fatal aux personnes à proximité et aux secours...

... ou un feu de friteuse

Et comment gérer un feu de friteuse ? L'huile qui chauffe dégage des vapeurs qui s'embrasent au contact d'une flamme et peuvent mettre le feu à une hotte, voire à toute une cuisine. Quand une friteuse brûle, il ne faut surtout pas vouloir la saisir pour la sortir ou pour verser son contenu dans l'évier.

Il faut prendre un torchon, le mouiller et bien l'essorer, s'approcher en se protégeant visage et mains avec le chiffon tendu, le déposer sur la friteuse pour étouffer les flammes, et fermer le gaz. Surtout ne jetez jamais d'eau sur une friteuse qui brûle, l'effet serait dévastateur !

EVITER LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, inodore et non irritant, qui tue tous les ans des centaines de personnes à leur domicile. Le coma et la mort peuvent intervenir en quelques minutes.

Pour limiter les risques, faites contrôler vos installations, assurez une bonne ventilation, utilisez vos appareils de manière appropriée et ne placez jamais de groupe électrogène dans votre maison, cave ou garage. Et installez des détecteurs !

L'intoxication peut se manifester par des maux de tête, des nausées, des malaises. Aérez immédiatement les lieux, arrêtez, si possible, les appareils à combustion, évacuez les lieux et appelez les secours : le 112, le numéro unique d'urgence européen, le 18, pour les pompiers, ou le 15, pour le SAMU.

Poubelles

COMME SUR DES ROULETTES...

Ça y est, les nouvelles pratiques de tri sont en place depuis début janvier ! Et cela fonctionne plutôt pas mal... Petit aide-mémoire pour faire encore mieux...

Pour bien trier, il faut d'abord comprendre le pourquoi de tous ces changements. Il est d'ordre législatif, financier et écologique.

En effet, la loi du 3 août 2009, relative à l'application du Grenelle de l'environnement, fait obligation à toutes les collectivités d'introduire une part variable dans la redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avant 2015. Au sein de la CCSI, cela s'est traduit par l'adoption d'une redevance incitative, avec une part fixe et une part variable, déterminée par la quantité de sacs rouges achetés.

Petit coup d'œil sur le budget déchets de la comcom...

En 2012, il était de 1.134.000 €, couvert à hauteur de 926.000 € par le produit de la taxe, de 118.000 € par la recette de la valorisation et les subventions et de 90.000 € par l'aide d'Eco-emballage. C'est dire, qu'il en coûtait aux contribuables des dix communes concernées 926.000 € par an, auxquels il faut ajouter 8% de frais de gestion versés à l'Etat (74.000 €), soit un total de 1.000.000 €.

La redevance : un prix en fonction de la quantité

Cette somme était répartie entre les foyers en fonction de la valeur locative de leur logement. C'était du temps de la TOM ou taxe sur les ordures ménagères, payable avec les impôts locaux, dont le montant figurait sur l'avis d'imposition des taxes foncières.

Avec ce système, une veuve vivant seule dans une grande maison, possédant un composteur et triant soigneusement, pouvait payer beaucoup plus qu'une famille nombreuse, domiciliée dans un petit logement, sans fumier, ni composteur, et jetant ses déchets en vrac.

Basée sur la quantité de déchets produits, la redevance remédiera à cette injustice. Bien entendu, il n'y aura plus rien à payer avec les taxes foncières...

LES ERREURS A NE PAS COMMETTRE

- Je liquide mon stock de sacs noirs achetés dans le commerce pour mes ordures ménagères résiduelles...
  Seuls les sacs rouges sont collectés. Ils déterminent le montant de votre part variable et attestent que vous avez accès au service. Vous pouvez utiliser vos vieux sacs noirs pour la déchetterie ou les glisser dans un sac rouge pour les présenter à la collecte.
- Je dépose mon sac rouge dans le bac brun ou dans mon ancien bac pour la collecte...
  Les sacs rouges doivent être présentés au ramassage sans bac, sinon ils ne seront plus enlevés.
- Je sors mes sacs rouges ou jaunes le matin même, les éboueurs ne sont pas si matinaux le jeudi...
  La réorganisation des collectes a modifié circuits et horaires. Sortez vos différentes poubelles toujours la veille au soir.
- Je ne sors pas mon grand bac brun pour y placer un ou deux petits sacs verts de bio-déchets, c'est bien trop encombrant...
  Les petits sachets verts avec les putrescibles doivent être présentés dans le grand bac brun, mais vous pouvez vous entendre entre voisins pour ne sortir qu'un bac à plusieurs.
- Moi, je sors mon petit bio-seau, c'est plus pratique...
  Le bio-seau est destiné à recevoir les bio-déchets dans votre cuisine, il ne peut être utilisé pour la collecte.
- Je ne paye pas, je n'utilise pas le service...
  Tout le monde est producteur de déchets. Chaque foyer doit payer la dotation minimale, quel que soit l'usage qu'il fait du service.

L'analyse du contenu nos poubelles d'ordures ménagères a révélé que plus de 23 % des détritus étaient des putrescibles, pour l'essentiel des déchets alimentaires.

Pourquoi payer 140 € la tonne pour brûler de l'eau, alors que le recyclage des bio-déchets ne coûte que moitié prix et permet, en plus, de produire des engrais naturels pour nos sols ?

C'est pour vider nos poubelles d'OMR de ces déchets naturels revalorisables, que la comcom a mis en place un nouveau service : le ramassage des bio-déchets. 70 €, c'est mieux que 140. Et 0 €, c'est mieux que 70. C'est ce que coûtent les déchets compostés !

Qu'est-ce qui a changé ?

Les changements intervenus dans notre service de déchets concernent la nature et le jour des collectes ainsi que le système de facturation.

Jusqu'à présent, on ramassait, tous les mardis matin, les sacs d'ordures ménagères achetés dans le commerce et, toutes les deux semaines, le vendredi matin, les sacs jaunes (ou bleus) avec les plastiques, le papier et les boites métalliques.

A présent, ce sont les bio-déchets qui sont enlevés, toutes les semaines, le mardi matin. Les sacs rouges pour les déchets non triés, achetés auprès de la comcom, et les sacs jaunes (ou bleus) sont, quant à eux, ramassés alternativement, une semaine sur deux, non plus le vendredi, mais déjà le jeudi matin. C'est dire qu'il faut les sortir dès le mercredi soir.

La facturation, quant à elle, sera effectuée par la comcom, à la fin de chaque trimestre, pour un quart du montant total dû : part fixe de 140 € + participation correspondant à votre dotation en sacs rouges...

Vos questions

- Pourquoi payer en quatre fois ? Et comment payer ?

La communauté de communes a besoin de trésorerie. Pour le moment, les quatre factures sont une nécessité. La comcom vous informera en temps voulu sur les modalités de paiement. Vous choisirez celle qui vous conviendra le mieux.

- Pourquoi avoir choisi des bacs bruns de 80 litres ?

Les camions de ramassage ne peuvent pas vider des bacs plus petits.

- Pourquoi ne pas proposer des sacs de 100 litres ?

Les sacs de 100 litres ne se vendent que par quantité de 100.000 et la comcom compte 3935 foyers...

- Le passage à la déchetterie va devenir payant à partir du 1er juillet. Ce n'est pas normal !

La déchetterie a toujours été payante. Elle vous coûte quelque 300.000 €/an, ce qui représente une moyenne de 75 € par foyer. Pour ce prix-là, vous pouvez effectuer 34 passages, à raison de 2,15 €.

Avec le nouveau système, chacun paiera selon l'usage qu'il fera du service. Beaucoup de personnes ne vont qu'une ou deux fois l'an à Illfurth. Il n'y a pas de raison à ce qu'elles payent pour les autres.

- Comment ça va fonctionner ?

Vous ne sortirez pas votre monnaie à l'entrée. Vous disposerez d'un badge qui enregistrera votre passage et l'ajoutera à votre facture.

- Les gens ne vont-ils pas jeter leurs déchets dans la nature ?

Ils n'ont aucun intérêt à le faire, puisqu'ils devront payer de toute façon.

COMPOSTER

Saviez-vous qu'un mètre cube de terre contient 260 millions, soit 150 grammes d'animaux ? Qu'un seul ver de terre est capable de mélanger 200 à 600 kg de terre par an ?

Composter, c'est reproduire dans un bac, ce processus naturel de transformation des déchets organiques en humus, grâce à l'action des êtres vivants du sol : bactéries, champignons, insectes, vers de terre, etc.

Le compostage permet de recycler et de valoriser les déchets verts de la cuisine et du jardin et d'alléger le poids de nos poubelles.

Vider une fois l'an

Pour obtenir un compost de qualité, il convient, tout d'abord, de poser votre bac à même le sol, pour permettre les échanges. Idéalement, il faudra ensuite veiller à associer les contraires : déchets fins et déchets grossiers, déchets humides et déchets secs, déchets azotés et déchets carbonés, etc. C'est pour cela, qu'il est utile de constituer une réserve de feuilles mortes.

Bien fait, le compostage dure 6 mois. Mais dans tous les cas de figure, il est recommandé de vider le bac au moins une fois l'an, en remettant à composter les éléments non décomposés.

Ne pas attirer les rongeurs

Que mettre au composteur ?

Tous les bio-déchets : épluchures, légumes et fruits pourris, filtre et marc de café, sachets de thé, fleurs fanées, mouchoirs et serviettes en papier et papier absorbant, petites barquettes en bois broyées, petites quantité de cendres, de sciure de bois, etc.

Pour ne pas attirer les rongeurs, os, restes de viande, de poissons et de fromage seront mis au ramassage des putrescibles. Les coquillages aussi.

TOUS LES MARDIS MATIN

(sortir le bac le lundi soir)

COLLECTE DES BIO-DECHETS

- dans les sacs verts biodégradables
- déposés obligatoirement dans le grand bac brun

Prochaines collectes :
mardi, 5, 12, 19 et 26 février, 5 mars, etc.

LE JEUDI
UNE SEMAINE SUR DEUX
EN ALTERNANCE AVEC LE SAC JAUNE
LE SAC ROUGE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

- hors bac
- les déchets ménagers ne pouvant être triés

Prochaines collectes :
jeudi, 7 et 21 février, 7 et 21 mars, etc.

LE JEUDI
UNE SEMAINE SUR DEUX
EN ALTERNANCE AVEC LE SAC ROUGE
LE SAC DE TRI JAUNE

- les bouteilles et flacons plastiques, le papier/carton, les boites de conserve, les aérosols...

Prochaines collectes :
jeudi, 31 janvier, 14 et 28 février, 14 mars, etc.

APPORT VOLONTAIRE

DANS LES BENNES...
(en face de la pizzeria)

- bouteilles et bocaux en verre
- vêtements, linge
- chaussures, maroquinerie

ET A LA DECHETTERIE A ILLFURTH

SAC JAUNE

SAC BIO-DECHETS

SAC ROUGE

RENTREE : LES DEUX CLASSES SAUVEES !

Mardi, 4 septembre 2012 : la rentrée qui avait failli ne pas avoir lieu... On ignore qui, des parents, des écoliers ou des enseignantes était le plus heureux. Peut-être les élus, qui n'avaient pas lésiné sur les moyens pour obtenir, à l'arrachée, la réouverture de la seconde classe.

L'annulation de la mesure de fermeture avait été annoncée au maire, par téléphone, à la veille des grandes vacances. Mais tout restait possible, s'il n'y avait pas eu le nombre d'enfants requis... C'est dans un grand soulagement que l'appel a livré son verdict...

Retour en images...

14 juin : barrage filtrant sur la départementale...

26 juin : vrai faux départ de Marina Girard...

4 septembre : les petits retrouvent leur maîtresse...

Pas de classe unique... Cap sur la 6e !

Avril : bons baisers de Paris...

19 octobre : visite de la station d'épuration...

Animation

FETE DES RUES : UNE QUESTION DE FOI(E)

Le 29 avril 2012, a eu lieu la 25e fête des rues. Il aurait pu ne pas y en avoir de 26e, le 28 avril 2013 ... Pour des raisons diverses, la plupart des piliers ont en effet décidé de se retirer d'un coup, sans avoir préparé leur succession. Heureusement que Gérard Bay, le président de l'Union Sainte-Barbe, tient bon la barre, malgré ses propres problèmes de santé, soucieux d'assurer le relais entre les partants et l'équipe nouvelle: *« Il est nécessaire de transmettre les valeurs sur lesquelles notre fête des rues a été bâtie, et pour cela, nous devons constituer un nouveau noyau qui sera entouré des indispensables bénévoles. »* Pour ce faire, 2013 a été déclaré année de transition, avec un binôme au sommet de l'organisation, à savoir, le président Bay, lui-même, et Jean-Marc Ebmeyer ; Brigitte et André Karm continuant à s'occuper des animations.

Car s'il y a bien une chose sur laquelle tout le monde est d'accord, c'est que cette fête, qui n'est ni plus ni moins que la manifestation phare du village, doit continuer ! Mais des principes à la réalité, il y a souvent un monde... Car une manifestation aussi importante ne souffre aucune improvisation. Si elle ne peut se faire sans les très nombreux bénévoles sur la brèche le dimanche, et, pour certains, la veille ou l'avant-veille et le lendemain, son organisation repose sur un long et fastidieux travail de préparation et une bonne gestion des équipes et de la logistique. Arrivé à la fin d'un cycle, le « lawerknaepflafascht » doit à présent se renouveler. Un appel à la population a été lancé. Malheureusement les nouveaux habitants et les jeunes n'y ont guère répondu. De son côté, Jean-Marc Ebmeyer, bénévole depuis son installation à Froeningen, peut se prévaloir d'une longue expérience dans le scoutisme et comme dirigeant associatif, au FCM Hand.

Il sait, lui, que la fête est une question de foi(e) !

← La choucroute 2012

UNION SAINTE-BARBE

La fête des rues est organisée par l'Union Sainte-Barbe qui utilise le produit de la manifestation pour entretenir le foyer. L'association, qui organise tous les deux ans un repas choucroute pour les bénévoles, vient d'ailleurs de faire procéder à la réfection de la grande salle et des peintures extérieures.

Restauration

LE MONUMENT : ÇA BOUGE ENFIN !

Enfin ! Oui, enfin on peut voir que la restauration est engagée au « Kaffeeschessaladankmol »...

En réalité, pour l'association du monument, propriétaire et maître d'ouvrage, le travail a commencé il y a déjà bien longtemps : collecte de fonds, conclusion d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine, préparation des dossiers de demande de subventions, sollicitation des accords, prospection auprès des entreprises, etc.

Même sur le site, le chantier a démarré dès mars 2012, mais par des interventions peu spectaculaires : nettoyage et traitement des ouvrages, démontage de la couronne en fonte, travail en atelier sur les bordures et les présentoirs, etc. Sans parler de la dépose et du remplacement des anciennes dalles de couverture sur le bloc de la République...

N'empêche, c'est depuis que la clôture a été démontée, que le site parait décharné. Grillage et portails ont été transportés dans les ateliers de l'entreprise Goetschy, à Rosenau, pour y être traités.

Les Ets Jacques Gassmann de Balschwiller en ont profité pour retirer les vieilles dalles du mur d'enceinte, complètement écaillées, et les échanger contre des nouvelles. En attendant la suite...

La démolition de la stèle en grès rose, construite en 1996, en hommage au curé Ebenrecht, a été décidée, parce qu'il fallait trouver un emplacement pour les futurs mâts porte-drapeaux. Ce choix n'a évidemment pas été un choix facile. Car même si l'esthétique de l'ouvrage ne faisait pas l'unanimité, tous savent l'énergie investie dans la réalisation par feu le président Antoine Winninger et son équipe de bénévoles.

TOURISME DE MEMOIRE

C'est avec fierté que les élus froeningois ont pris connaissance, le 6 novembre dernier, de la prise en compte du monument « des bols de café cassés », autrement dit du « Kaffeeschessaladankmol », dans les circuits de tourisme de mémoire du Sundgau.

Chargé de mission, le Dr Michel Buecher a en effet recensé tous les sites remarquables illustrant l'histoire militaire des guerres 1870-71, 1914-18 et 1939-45 dans le secteur.

Il a défendu le monument de Froeningen contre ceux qui voulaient se limiter aux seuls hauts-lieux historiques, jugeant qu'il traduisait de manière exceptionnelle le Zeitgeist de la période qui a suivi la 1ère Guerre, entre sacré et patriotique, lieu de piété populaire et lieu de mémoire, chef d'œuvre de l'art naïf et archives de pierre...

Dans la foulée, le Département a attribué une aide de 6.700 € pour la restauration.

Les cartes touristiques sont en vente pour 3 € à l'Office du Tourisme du Sundgau..

AMF : AMITIE ET SOLIDARITE

Le concert du 21 octobre dernier, au profit du monument, a été placé sous le double signe de l'amitié et de la solidarité. Grâce à la participation gracieuse de la musique de Wittersdorf et de la chorale de Hochstatt, grâce aux dons en tableaux de la part de Guy Hans, Albert Kastner et Jean-Marie Sother, grâce à votre accueil chaleureux lors de la vente des tombolas, et grâce au geste exceptionnel du Théâtre alsacien de Froeningen, qui a remis, à l'AMF, un chèque de 1.000 € au profit de la restauration du monument.

Quelle belle mobilisation autour du « Kaffeeschessaladankmol » !

L'AMF continue évidemment à réunir des fonds pour pourvoir mener à bien son projet de rénovation. Elle organise, dès ce 10 février, son traditionnel repas « baeckeofa », et le prochain concert, avec le grand retour de la musique de Kingersheim, est prévu le 13 octobre.

JEP : FOCUS SUR LE « DANKMOL »

Les dernières Journées du Patrimoine ont servi de cadre à une exposition remarquable mettant en lumière les trésors cachés de la comcom, à la mairie de Heidwiller.

La commune de Froeningen était notamment représentée par l'association du monument qui présentait une série de cinquante photos retraçant la construction et l'histoire du « Dankmol » et la vie du curé Ebenrecht.

Une belle aubaine, pour faire la promotion de cet étonnant mémorial, l'année même du lancement de la grande restauration !

CARNAVAL DES ENFANTS

Samedi, 9 février, de 15h30 à 18h, les enfants fêteront carnaval. Deux mamans, Nathalie Filhos et Fanny Heim, ont en effet pris l'initiative de renouer avec une vieille tradition, en organisant une cavalcade et la crémation du bonhomme hiver, sur le terrain communal jouxtant l'école.

Les enfants se rassembleront à partir de 15h15 dans la cour de l'école, pour former le cortège qui emmènera les joyeux drilles dans les rues du village.

La population est bien entendu invitée à faire la fête avec les petits. Tous les participants se retrouveront vers 17h, à l'école, où un goûter sera offert.

Automobilistes et autres usagers sont invités à se montrer particulièrement vigilants pendant la cavalcade.

LE PETIT AU BOUT

Le dimanche, de 10 à 13h, une poignée de passionnés se réunissent au foyer Sainte-Barbe, pour jouer au tarot.
Ils lancent une cordiale invitation à tous ceux qui désirent se joindre à eux. Pas besoin de s'inscrire, il suffit d'y aller...

DE FIL EN AIGUILLE

Une autre joyeuse bande se retrouve tous les lundis soir, à 20 heures, et le mercredi après-midi, à partir de 14h30, au rez-de-chaussée du foyer. Il s'agit des membres du tricot-club, réunis autour de Charlette Schlienger. Les tricoteuses seraient ravies d'élargir le cercle... Quand il fait beau, elles s'attablent dans la cour, et quand il fait froid, elles se réunissent à l'intérieur.

LE TAF EST AU TURBIN

... UN S'IRMA HAT SCHMARZA !

Le TAF, ou Théâtre alsacien de Froeningen, a littéralement brûlé les planches, ces derniers mois, même s'il n'a pas tout à fait respecté l'ordre des choses...

Le TAF a d'abord voulu faire ses preuves, avec une première pièce, « D'r Kenig », qui a connu un succès retentissant ; ensuite il a tenu son assemblée générale constitutive et entrepris les démarches administratives officielles, et puis, il a repris le chemin des répétitions, en vue de la nouvelle saison. Depuis novembre, la troupe est en effet à pied d'oeuvre pour monter la comédie en trois actes de Martin Burner : « S'Irma hàt Schmarza ».

L'histoire ? Elle n'a finalement que peu d'importance, tant les situations sont cocasses. On peut toutefois la résumer ainsi... Irma est un petit bout de femme, plus très jeune, qui a l'habitude de mener son monde à la baguette. Mais il y a plus grave, elle s'est mis en tête qu'elle est malade, gravement malade, et accueille à bras ouverts des charlatans de tout acabit.

LA TROUPE

Jacques ALLENBACH
Gérard BAY
François DIFFORT
André DIRR
André KNOBLAUCH
Sabine KNOBLAUCH
Jean-Marie MARCHAL
Sandra METENIER
Raymond RICHARD
Franck ROMANN
Isabelle RUST
Sylvia SAMYN
Paulette SCHMERBER
Agnès SCHULTZ
Christiane SCHULTZ
Isabelle STREHLER
Hilda TRAMONTIN

LES REPRESENTATIONS

- **Samedi, 23 février, à 20 h**
- **Samedi, 2 mars, à 20 h**
- **Dimanche, 3 mars, à 15 h**
- **Samedi, 9 mars, à 20 h**
- **Vendredi, 15 mars, à 20 h**
- **Samedi, 16 mars, à 20 h**
- **Samedi, 23 mars, à 20 h**

Entrée : 8 €

Attention, ne vous laissez pas surprendre, les représentations démarreront à l'heure !

Réservations :
03.89.25.57.16, 03.89.07.03.86 ou 06.31.03.55.52 (Laissez un message en cas d'absence, on vous rappellera.)

LES 70 ANS DE GERARD BAY

Au théâtre, Gérard Bay est une institution. Il a commencé à jouer très jeune et, depuis de longues années, il officie comme souffleur. Depuis peu, il a même repris du service lors des répétitions. Toujours de bon conseil, Gérard est à présent le jeune ancien du TAF.

Le 27 novembre, c'est malheureusement à l'hôpital qu'il a fêté ses 70 ans. Aujourd'hui, il va beaucoup mieux et pourra très vite profiter du cadeau remis par André Knoblauch, président du TAF, au nom de tous les membres de la jeune troupe.

2.000 € DE DONS

Plutôt que de s'offrir une excursion, le TAF a fait le choix de la solidarité.

A l'issue de la saison 2011/2012, le président André Knoblauch a en effet remis deux dons de 1.000 € chacun, l'un à l'association du monument de Froeningen, pour le « Kaffeeschessaladankmol », et l'autre, à Jean-François Strehler, président du conseil de fabrique de Hochstatt, pour la rénovation de l'église.

POMPIERS : L'AMICALE FAIT CORPS

Les pompiers, c'est à la fois un corps et une amicale. Le corps, ce sont les hommes qui vont sur les interventions ; l'amicale, c'est une association qui regroupe actifs et retraités, où se perpétuent les liens d'amitié et de camaraderie noués lors des coups durs. Et comme toutes les autres, cette association a besoin de fonds pour tourner. C'est pour cela, qu'elle organise des rendez-vous réguliers, qui sont autant d'occasions de convivialité offertes aux Froeningois.

L'amicale présidée par Georges Heim propose, depuis quelque temps, deux rencontres ouvertes au public, les soirées « tartes flambées » et « vin nouveau », et une fête incontournable, réservée plus particulièrement aux membres : la Sainte-Barbe.

La patronne des soldats du feu a dû être particulièrement fière de ses hommes, cette année, puisqu'ils ont procédé à la présentation officielle du groupe de jeunes sapeurs-pompiers, fraîchement créé avec les corps de Hochstatt et de Zillisheim, et récompensé des membres méritants. Parmi eux, Aymeric Martins, pour sa réussite aux formations, et Salem Idiri, pour ses succès sportifs répétés qui rejaillissent sur l'ensemble du groupe.

Nouveaux équipements

A noter, qu'en 2012, la commune a équipé le corps de nouveaux vêtements d'intervention (3.487,32€), de dix bips (723,58€) et d'un détecteur multigaz (496€).

PECHE POUR TOUS

Tout pêcheur qui se respecte n'a qu'une seule envie : faire partager aux autres sa passion...

C'est sans doute cela qui a conduit la société de pêche de Froeningen à organiser sa pêche pour tous du Vendredi saint. C'est gratuit, le matériel est fourni, et l'on se laisse vite prendre au jeu ! En plus, de succulentes carpes frites vous attendent au chalet !

Rendez-vous à tous les amateurs, le 29 mars prochain...

DONS DU SANG

Geste noble s'il en est... Tendre son bras pour aider à sauver des vies. Sans bruit, mais avec efficacité, l'association des donneurs de sang propose trois collectes annuelles : le 4 février, le 27 mai et le 5 septembre, à partir de 17h30, au foyer.

Vous pouvez aussi vous déplacer juste pour vous renseigner.

Paroisse

UN REGISTRE SOUS LA TERREUR

Les registres d'état civil communaux n'ayant été instaurés que pendant la Révolution, les registres paroissiaux étaient les seuls documents officiels permettant de suivre l'évolution de la population, en enregistrant baptêmes, mariages et sépultures.

En 1664, l'évêque de Bâle nomma, à Froeningen, Udalric Zust, premier prêtre issu du clergé séculier, pour tenir les registres, réorganiser la paroisse et préserver les droits de l'abbé de Lucelle.

Les plus anciens registres de la paroisse sont conservés aux archives départementales, à Colmar, où sont également déposés l'état des confirmations de 1685, 1706, 1715 et de 1729, des comptes de la paroisse, sans date, ainsi qu'un registre regroupant baptêmes, mariages et sépultures pour la période de 1773 à 1789.
Lors des dernières Journées du patrimoine, Froeningen a exposé un registre conservé à la paroisse, qui fait état des baptêmes, de 1794 à 1862, des mariages, de 1800 jusqu'en 1871, des sépultures, de 1800 à 1847, ainsi que des confirmations, à partir de 1827, consignées sur les quatre dernières pages.

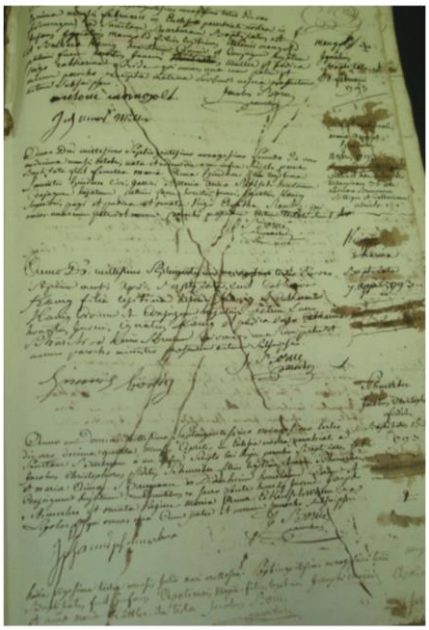

Trois pages barrées

Les premiers actes de baptême sont signés de la main du curé Jacobus Borues, prêtre assermenté de Hochstatt et successeur de l'abbé Georges Antoine Vogelweid, qui avait fuit en Suisse, en 1792, pour échapper aux exactions de la Terreur. Le premier enregistrement concerne le baptême d'Ignatius Mangold, daté du 10 (?) février 1793.

Les autorités de l'Eglise ne reconnaissant aucune légitimité à ce prêtre qui avait prêté le serment constitutionnel, tous les actes rédigés de sa main, pendant deux ans, ont, plus tard, été rayés. Ces ratures concernent les trois premières pages du registre.

Les actes suivants sont signés, de la main, successivement, des curés Kauffmann, Harnist et Welterlin, prêtre à Balschwiller, de l'abbé Basler, à nouveau du curé Kauffmann, du vicaire Bruckert et des abbés Berbach, Schnebelen, Schoepfer et Erbland. Ils sont tous rédigés en latin.

LA 3e VENTE DE NOËL

Sans payer de mine, le petit marché de Noël, organisé par le conseil de fabrique, a définitivement pris rang dans la liste des manifestations incontournables. Après avoir convié au verre de l'amitié à l'occasion de la fête des saints auxiliaires, début août, les responsables de la paroisse ont invité les villageois, fin novembre, à découvrir les nombreux objets confectionnés par les mains habiles des dames réunies autour de Charlette Schlienger et de la présidente, Jeannette Sother.

Jubilé

ABBE SCHLOTTER

Toujours installé au presbytère et prêt à rendre service, l'abbé Bernard Schlotter, qui fut curé de Hochstatt-Froeningen, de 1991 à 2006, a fêté son jubilé d'or, soit 50 années de prêtrise, à l'Assomption.

Solidarité

BANQUE ALIMENTAIRE

Grâce à la collecte au profit de la banque alimentaire et à la vente de brioches, les plus fragiles n'ont pas été oubliés.

Décès

CHRETIEN AMSTUTZ

Sa légendaire bonne humeur nous manque. Chrétien Amstutz s'en est allé, le 11 mai dernier, dans sa 88e année, après que sa santé se fut peu à peu dégradée, laissant dans la douleur son épouse Marthe et toute sa famille.

Issu de la communauté mennonite de Ruederbach-Birkenhof, il a grandi avec onze frères et sœurs, perdant son papa à l'âge de huit ans. Charron de formation, il savait travailler le bois comme personne, même si c'est dans la mécanique qu'il a fait carrière. Marié en 1952 avec une veuve de guerre, Marthe Oser-Schmerber, native de Froeningen, il a élevé son enfant Marie-France avec le même amour que son fils Joël.

Très impliqué dans la vie associative, il ne recherchait pas les honneurs mais était toujours disponible pour donner un coup de main. Il laisse un grand vide chez ceux auprès desquels il a œuvré.

ROLAND EHRHARD

C'est avec consternation que la population a appris le décès brutal de Roland Ehrhard. Pris d'un malaise, alors qu'il était en cure à Morsbrunn avec son épouse Jeannine, il a succombé à l'hôpital de Haguenau, le 15 juin.

Né le 13 août 1946, à Sierentz, Roland a grandi dans la maison éclusière de Zillisheim. A l'issue de son apprentissage d'électricien, il a travaillé aux Ets Peugeot avant de rejoindre la maison Walger à Illfurth. Chauffeur-livreur pendant trente ans, il a dû mettre un terme à sa vie professionnelle en 2003, avant de prendre sa retraite un an plus tard. De son union avec Jeannine Schmerber, le 24 novembre 1967, est née Nathalie, épouse Scherrer, qui a fait de lui le papy comblé de Camille et Chloé.

Roland a été membre du corps local de sapeurs-pompiers pendant près de vingt ans et a assuré les fonctions de secrétaire de l'amicale.

La veille de son décès, il avait encore fêté l'anniversaire de son épouse et, quelques jours plus tard, il devait assister à la communion de sa petite-fille. Les circonstances de cette mort prématurée ont particulièrement affecté sa famille et ses amis.

ANNE-MARIE BRESSAC

Avec Anne-Marie Bressac, c'est avant tout une maman et une grand- maman attentionnée qui nous a quittés. Née en 1930 dans le Bade-Wurtemberg, elle y a fait la connaissance d'un soldat de l'armée de libération, Clément Bressac, qu'elle a épousé en 1947. Le couple s'est installé successivement à Bantzenheim, à Hochstatt et enfin à Froeningen. Mais c'est auprès de son fils Marc et de sa belle-fille qu'Anne-Marie, veuve depuis trois ans, a vécu sa fin de vie, en raison d'une santé aléatoire.

EMMA GIEGEL

Il lui tardait de rejoindre son mari, Louis, mort en 1985.

Emma Giegel, la doyenne des Froeningois, s'est éteinte le 10 avril, la veille de son 95e anniversaire, à Altkirch. Mémoire du village, elle est partie, emportant avec elle de précieux souvenirs.

Dernier enfant de l'exil, elle aurait dû naître en Hesse où ses parents avaient été évacués avec la population froeningoise, en février 1916. Mais Victorine et Eugène Grasser ont voulu que leur enfant voie le jour en Alsace. Ils ont repassé le Rhin pour qu'elle naisse en Alsace, et c'est à Zaessingue, qu'Emma poussa son premier cri.

PATRICIA ROMANI

Elle ne connaîtra jamais le bonheur d'être grand-mère. Patricia Romani n'avait que 51 ans lorsqu'elle a été arrachée à la vie, le 8 janvier.

Installée à Froeningen avec sa famille depuis 4 ans, elle repose à Hochstatt, où elle avait longuement vécu. C'est une foule nombreuse qui lui a rendu hommage. Elle laisse son mari Fabien, ses quatre enfants et sa maman dans le désarroi.

80 ans

GISELE RIMELIN

Fille de René Gasser et de Marie Baeckerich, Gisèle Rimelin a vu le jour le 2 avril 1932, dans la petite maison familiale, à Froeningen.

C'est grâce à la chorale, où ils chantaient tous deux, qu'elle a connu son futur mari, René Rimelin, également un enfant du village. De leur union, célébrée le 18 septembre 1954, sont nées deux filles : Martine, en 1957, épouse de Claude Hacquard, et Marie-Josée, en 1963, mariée à Didier Langlois. Jusqu'à l'arrivée de sa première-née, Gisèle a travaillé dans un atelier de couture, à Mulhouse, pour se consacrer ensuite complètement à sa famille.

Son vœu de devenir infirmière ne s'est jamais concrétisé, mais elle a soigné plusieurs membres de sa famille, et notamment son mari, qui s'est battu longuement contre une maladie invalidante. Ses filles lui rendent le plus beau des hommages : *« Maman pense toujours d'abord aux autres. Elle s'est occupée de malades toute sa vie »*. Elles lui souhaitent, qu'après avoir été également aux petits soins pour ses quatre petits-enfants, Florian et Claire, Julie et Guillaume, elle puisse, à présent, octogénaire, profiter d'une quiétude bien méritée.

GERARD BRINGEL

Avant-dernier d'une fratrie de cinq, Gérard Bringel est né à Galfingue, le 24 mai 1932. Il n'a que quatre ans lorsque son père Albert est mortellement foudroyé, à l'âge de 36 ans, en se rendant à son travail. Emilie, sa maman, doit se débrouiller seule, et les enfants vont aider les paysans du coin pour améliorer l'ordinaire.

Après sa scolarité, Gérard Bringel travaille d'abord chez Schaeffer, à Pfastatt, puis chez Citroën, à Mulhouse, et à la Société Franco-Suisse, à Illfurth, avant de rejoindre l'entreprise Tresch, où il officiera pendant 21 ans comme livreur, jusqu'à son départ à la retraite en 1992. Le 28 décembre de la même année, il perd sa femme, Annette Specklin, épousée en 1957, qu'il avait rejointe à Froeningen.

Leurs trois enfants, Clément, Ginette et Eric, lui ont donné sept petits-enfants, et la famille s'agrandira encore avec la naissance de deux arrière-petits-enfants. En 2008, Gérard a malheureusement été frappé par un nouveau deuil, puisque sa belle-fille Josiane, l'épouse de son cadet, a succombé à une chute malencontreuse, à l'âge de 45 ans.

Heureusement qu'il a pu compter sur la présence chaleureuse de sa nouvelle compagne, Madeleine Notheber, pour encaisser ce nouveau coup du sort et soutenir son fils et ses enfants. Originaire de Heidwiller, Madeleine n'est autre que la veuve de son ancien chauffeur. Ensemble, ils effectuent des promenades quotidiennes avec leur petite voiture, pour rendre visite à la famille. Gérard est très fier de ses petits-enfants, dont il apprécie la gentillesse ainsi que les succès scolaires et sportifs.

Hommage

SOLANGE ET HENRI SCHOPFER

Solange Baumann est née le 24 août 1932, à Froeningen ; son mari a vu le jour le 5 mars de la même année. C'est dire qu'ils ont rejoint le cercle des octogénaires, en 2012. C'est à Brunstatt, où ils se sont retirés, que l'ancien adjoint au maire de Froeningen (1977-1983) et son épouse ont reçu l'hommage des élus.

HELENE WELTER

Veuve du maire honoraire Charles Welter, décédé en 2011, Hélène Thiébaud, a fêté son 90e anniversaire le 10 août dernier, à Illfurth.

Le deuil qu'elle porte toujours douloureusement et des ennuis de santé l'on malheureusement empêché de fêter l'événement comme il se doit.

Les Froeningois lui expriment leur sympathie et forment des vœux de bon rétablissement.

80 ans

JEAN-MARIE RENNER

Né le 8 septembre 1932, à Traubach-le-Haut, Jean-Marie Renner, l'ancien patron du restaurant mulhousien, *Le Pont de Strasbourg*, et de l'*Auberge de Froeningen* a entamé un nouveau chapitre de sa vie, en franchissant le cap des 80 ans.

A l'âge de 16 ans, il a commencé son apprentissage au *Guillaume Tell*, à Mulhouse, avant de parfaire sa formation dans des maisons de renom à Paris. A l'issue de son service militaire dans la marine, il a tenu pendant deux ans les fourneaux du *Royal Hibernian*, à Dublin, créant là-bas sa célèbre recette du riz colonial, au contact d'étudiants pakistanais.

De son union avec Jeannette Laucher, en 1957, sont nés deux enfants, Christophe et Muriel, qui perpétuent la tradition familiale à *l'Auberge de Froeningen*, depuis que leurs parents leur ont laissé les rennes de cette belle maison créée en 1982. Grand-père huit fois, Jean-Marie se réjouit également d'être plusieurs fois arrière-grand-père.

MARIETTE BOHRER

Octogénaire depuis le 20 septembre, Mariette Fuchs est devenue maman d'une famille nombreuse d'un coup, en épousant Roger Bohrer.

Née à Colmar, elle a grandi à Ingersheim, comme dernier enfant d'une fratrie de cinq. Jusqu'à son union, scellée le 2 avril 1970, elle a travaillé, dans sa ville natale, comme employée de banque. Epouse et maman à plein temps, depuis son mariage, elle a élevé, avec Roger, les deux garçons et les deux filles, âgés de 18 mois à 9 ans, issus du premier mariage de son époux avec Martine Hengy.

Sa difficile mission : suppléer la maman décédée, à seulement 32 ans, et tenter de combler ce manque cruel. Mission réussie, puisque la voilà huit fois grand-mère et quatre fois arrière-grand-mère dans cette grande et belle famille !

Mariette a bien mérité de se poser un peu et de s'accorder un peu de temps pour regarder, à la télévision, les documentaires animaliers et les émissions de variétés allemandes qu'elle affectionne.

Naissances

- **Charles GABRIEL**, né le 13 janvier 2012, 35, rue Principale
- **Roma LATELLA**, né le 17 février 2012, 11, rue de la Colline
- **Lucas BRESSAC**, né le 21 février, 45, rue Principale
- **Clément BIECHLIN**, né le 23 avril, 3, impasse des Peupliers
- **Manon et Jules HOCHEDEZ,** nés le 18 juin, 3, rue du Moersbach
- **Alessio TALARICO**, né le 27 juin, 4, rue de la Colline
- **Alexandra ETIENNE ANDRES**, née le 5 juillet, 18, rue de la Colline

Hyménée

MAGALI ET DAMIEN

C'est le 9 juin, que l'adjoint Franck Romann a présidé, en mairie de Froeningen, au mariage de Magali Amstutz et de Damien Groetz-Kozik.

JAMILA ET YVAN

Jamila Imloul et Yvan Gilet ont échangé leurs consentements le 30 juin, devant le maire Gérard Vonau, en présence de leurs enfants, parents et amis.

AURORE ET MARTIAL

Martial Ceaux, notre agent technique communal, a épousé l'élue de son cœur, Aurore Walter, à Soppe-le-Haut, le 21 juillet.

Les pompiers de Froeningen n'ont pas manqué de tester le nouveau binôme...

85 ans

JEANNETTE CHOISY

Née à Zillisheim, le 17 mai 1927, Jeannette Choisy a grandi au foyer de Thérèse et d'Emile Muller avec sa grande sœur Rosa. C'est en compagnie de ses trois filles, Gabrielle, Liliane et Josiane, qu'elle a fêté ses 85 ans.

Après avoir fréquenté l'école communale, elle a tout d'abord travaillé dans une entreprise textile, puis dans un atelier de tourneur, pendant la guerre. A l'issue du conflit, elle a fait la connaissance d'André Choisy, un soldat de l'armée de libération, originaire de Champagne, qui logeait chez ses grands-parents. Ils se sont mariés le 22 octobre 1946, à Zillisheim, avant de s'installer à Froeningen, en 1958. Veuve depuis 1999, Jeannette est entourée de l'affection des siens qui l'accueillent souvent auprès d'eux. Grand-mère et arrière-grand-mère comblée, elle adore jouer aux cartes, faire des mots mêlés et regarder les jeux à la télévision.

GERMAINE FAFFA

Germaine Faffa, née Boéchat a vu le jour à Miécourt, en Suisse, le 3 juillet 1927. C'est dire qu'elle a fêté ses 85 ans l'été dernier. Malheureusement, sans son mari, Raymond Faffa, un grand résistant, natif d'Altkirch, épousé en 1947, avec lequel elle a tenu, de 1962 à 1976, un commerce alimentaire, avenue d'Altkirch, à Mulhouse. Son décès, en 2007, après le départ bien trop prématuré de leur fille aînée, Nicole, enlevée à leur affection par une maladie sournoise, en 1998, a été difficile à surmonter.

Heureusement que Germaine peut compter sur Christiane, née en 1952, aux petits soins pour sa maman et que, dès les beaux jours revenus, le grand jardin fleuri autour de la maison familiale, construite en 1972, réclamera à nouveau toute son attention.

ALICE RICHARD

C'est à Hochstatt qu'Alice Rennwald a vu le jour au foyer de Madeleine Ranger et de René Rennwald, le 21 août 1927. Et c'est là qu'elle a grandi avec son frère Joseph, tombé en Pologne, en 1944, et sa sœur Lina, établie, comme elle, à Froeningen.

Employée dans une épicerie du village, elle y a fait la connaissance du fils des patrons, Julien Richard, qu'elle épousera en 1948. Nés de cette union, Raymond et Marie-Josée lui ont donné quatre petits-enfants, Franck et Gilles, Pascal et Stéphane, qui l'ont, à leur tour, faite plusieurs fois arrière-grand-mère. Installée à Froeningen en 1950, Alice a perdu son mari en 1978, mais ses enfants et leur famille sont heureusement très présents à ses côtés et lui assurent des jours heureux. Malgré quelques soucis de santé, Alice ne se plaint jamais et apprécie de pouvoir lire chaque jour son journal et regarder ses programmes favoris à la télé.

JEAN SERE

Depuis 2010, Jean Seré intervient à l'école, et auprès des seniors, comme formateur bénévole en informatique. Avec son air d'éternel jeune homme et son dynamisme, on a du mal à croire qu'il a fêté ses 85 ans le 19 novembre dernier.

Né à Rouen, il a grandi à Petit-Quevilly où ses parents tenaient un café-restaurant. Après ses études d'ingénieur en électrotechnique, à Paris, un passage à Tours, à l'école des officiers, et à Trèves, auprès des troupes d'occupation, il s'installe en Alsace, en 1951. Une brillante carrière s'ouvre alors à lui. Il exerce ses multiples talents chez Clemessy, à la SACM, auprès des Mines de Potasse et enfin chez Pec Rhin et BASF, à Ludwigshafen, accompagnant au plus près les débuts de la micro-informatique.

A l'heure de la retraite, en 1989, il ouvre le Cabinet Jean Seré, à Riedisheim, qu'il conservera jusqu'en 2009, intervenant comme consultant-formateur auprès de tous types d'entreprises et centres de formation professionnelle. Aujourd'hui, il est toujours bénévole à Froeningen et à Landser.

« La vie est belle, dit-il, *on avance en âge et on ne vieillit pas »*... Malgré le décès de sa première épouse et de sa fille et des soucis de santé qui le handicapent dans ses déplacements, il est resté le battant qu'il a toujours été.

Or

MARIE ET JEAN-CLAUDE GIEGEL

Ils se sont connus sur les bancs de l'école communale et ne se sont plus quittés. Unis à la mairie et à l'église, en 1962, par le maire Charles Welter et le curé Pierre Lorber, Marie et Jean-Claude Giegel ont fêté leurs noces d'or le 23 février dernier.

Marie Ring est née le 17 mai 1939, de l'autre côté du Rhin, à Herxheim. Tombé en Russie, son père Richard ne la verra malheureusement pas grandir. Elle sera élevée, à Froeningen, par sa maman Elisabeth et son beau-père Roger Fabre, qui lui donneront un petit-frère, Claude, décédé en 2002. Né au village, Jean-Claude Giegel a vu le jour le 12 juin, la même année que son épouse, au foyer d'Emma Grasser et de Louis Giegel.

Marie a travaillé dans une filature de laine, avant d'élever ses fils Christophe et Thomas. Au service d'une famille froeningoise, pendant plusieurs années, elle a également été « la maman de cœur », comme elle se plait à le dire, de deux garçons, aujourd'hui adultes.

Grands-parents de Grégory, Maéva, Valentin, Vanïe et Maélys, Marie et Jean-Claude sont aussi très engagés dans la vie associative. Membres de la chorale, ils ont fait partie de la section théâtrale, et Jean-Claude a participé à l'aménagement de l'étang de la Eichmatt avec la société de pêche. Il a aussi occupé longtemps le poste clé de trésorier de l'USB, mais il a surtout été un chef de corps charismatique pour les sapeurs-pompiers locaux, de 1978 à 1995. Grâce au soutien de Marie, cela ne l'a pas empêché de remplir un mandat d'adjoint au maire et de faire une solide carrière professionnelle, qu'il a conclue comme chef d'atelier chez Superba.

Diamant

MARGUERITE ET ROBERT ZORNINGER

Marguerite et Robert Zorninger ont élevé leurs enfants à Froeningen où ils ont vécu pendant 36 ans. Mais c'est à Brunstatt, où ils se sont retirés en 2007, qu'ils ont fêté leurs noces de diamant, le 2 mai dernier. Adjoint au maire, président du conseil de fabrique, membre de l'association du monument, de la chorale, de l'amicale des sapeurs-pompiers, de l'Union Sainte-Barbe et de l'association des donneurs de sang, administrateur au Crédit Mutuel... Efficacement secondé par son épouse, Robert était investi corps et âme dans la vie locale. Cela a valu au couple l'hommage de la communauté villageoise.

JEANNINE ET PIERRE RUST

Le 29 septembre dernier, c'est non sans humour que l'abbé Flota a dit sa joie de pouvoir célébrer les noces d'or *« de son sacristain et de son aide de camp »* : Pierre et Jeannine Rust. Servant de messe à 8 ans, sacristain à 14, Pierre, est toujours au service de la paroisse et des célébrants, avec l'appui de son épouse, depuis leur mariage, en 1962, et, plus tard, avec l'aide de ses enfants et petits-enfants. Un seul regret : avoir dû renoncer au conseil de fabrique... pour raison de longévité !

Né à Froeningen le 28 mai 1937, Pierre a rencontré sa future femme, Jeanne Macker, née, elle, le 2 mai 1941, à Pfetterhouse, alors qu'elle était en vacances chez un petit-cousin, à Zillisheim. Le couple a élevé trois enfants, Jean-Marie, Marie-Paule et Michel, posant les fondations d'une famille qui s'est agrandie depuis, avec la naissance de sept petits-enfants et deux arrière-petits-enfants.

Si Jeannine a travaillé chez Somos, à Pfetterhouse, puis à la quincaillerie Schmerber, à Mulhouse, avant de gérer pendant un temps la caisse locale du Crédit Mutuel, Pierre a effectué toute sa carrière professionnelle à la SACM et aux Ets Peugeot. Elu au conseil municipal en 1977, adjoint au maire de 1989 à 2001, il a aussi été membre du corps et de l'amicale des sapeurs-pompiers, pour le compte de laquelle il a organisé, avec Jeannine et les enfants, 29 marches populaires ! Aujourd'hui, ils marchent moins, mais ils aiment toujours autant voir pédaler les champions du Tour de France, une de leur grande passion.

Mémoire

COMMUNAUTE JUIVE : MAITRES ET RABBINS

Un cimetière à la sortie du village vers Hochstatt, une « Judagàss », une rue de la Synagogue…
Les traces de la présence des juifs à Froeningen sont bien maigres.
Jusqu'à la seconde moitié du XIX^e^ siècle, le village a pourtant hébergé une communauté importante.
Les registres d'état civil instaurés en 1792 et de rares archives en témoignent.

Jusqu'à la Révolution, il n'existait que les registres paroissiaux pour suivre l'évolution de la population au rythme des événements de la vie : baptêmes, mariages et décès. Réservés aux membres de la paroisse catholique, ils ne faisaient pas état de la population juive. C'est dire qu'on ne dispose que de très peu de traces écrites d'avant la Révolution portant sur les juifs de Froeningen. Cette population, souvent venue de l'Est, n'a cessé de diminuer, jusqu'à son extinction, en 1866. Elle a pourtant marqué la vie du village où beaucoup de ses membres reposent à jamais.

Même si elles ne nous éclairent pas sur les grands moments de la vie des israélites, les archives paroissiales font toutefois mention de redevables juifs, dans un livre de recettes de 1750. On y relève les noms de Michael DREYFUS, Joseph LEVY, Samuel LEVY, Samuel WEYL, Isaac LEVY, Moyses LEVY, Salomon EBSTEIN, Pauly BICKHAR, GUGENHEIM, BLOCH et Babely DREYFUES.

Pour le reste, il faut s'en remettre, pour cette période antérieure à 1792, à des documents privés, aux travaux des généalogistes et aux renseignements recueillis lors du dénombrement des juifs *« tolérés en la Province d'Alsace »*, ordonné par Louis XVI et réalisé, à Froeningen, le 7 janvier 1785.

A partir de 1792, les registres d'état civil, devenus obligatoires dans les mairies, actent naissances, mariages civils et décès de la population de culte israélite, enfin reconnue dans ses droits, au même titre que les non juifs. L'état nominatif de 1808, déposé aux archives départementales, recense également les membres de l'ancienne communauté israélite, qui furent obligés, à partir de ce moment-là, d'adopter un patronyme officiel dont certains ne disposaient pas encore.

Le mariage du maître juif Isaac EZEHEL

Le premier acte officiel d'un citoyen israélite de Froeningen, enregistré à la mairie, concerne le mariage de l'instituteur juif Isaac EZEHEL, le 6 vendémiaire de l'an I de la République **(1)**, c'est-à-dire le 27 septembre 1792. Né le 6 juin 1768, à Prague, de Sara BUNTRY et de Ezehel SCHLESSINGER, il épouse, ce jour-là, Ezrack HORCH, née le 4 février 1773, à Rixheim, en présence des témoins Samuel SCHOCH, 45 ans, Jacob LAZARUS, 41 ans, Jacob DREYFUS, 63 ans, et Moyses DREYFUS, 31 ans, tous domiciliés à Froeningen. Deux enfants issus de ce mariage naissent au village : une fille prénommée Bräuichta, le 3 nivôse de l'an IX (24 décembre 1800), décédée à l'âge d'un an et demi, et un garçon, Abraham, le 3 fructidor de l'an XI (21 août 1803). Le premier acte de naissance indique en outre que le

maître juif était également « Vorsinger » à la *« juden Gemeinde zu Fröningen »*, à savoir chantre de la communauté juive. Les deux déclarations ont été recueillies par le maire Andreas Müller, en la maison commune, en présence de plusieurs témoins juifs et de l'instituteur non juif, Johannes Conrad Hostetter.
La mention faite de la profession d'Isaac EZEHEL – instituteur et chantre de la communauté – prouve, de facto, l'existence, au village, d'une école juive et d'un lieu de prière israélite.

Isaac EZECHEL était en fonction comme maître d'école, en 1798, en même temps que Seligman LEVY, 62 ans. Tous deux sont en effet cités, cette année-là, le 18 mai, comme témoins au mariage de Daniel DREYFUS et de Rosa BERNHEIM.

Les registres de mariages font mention d'autres maîtres juifs en activité ici. Dès 1797, l'acte concernant l'union de Liebmann WEILL et de Reis LEVY, dressé le 28 avril, cite un « Schulmeister », en la personne de Dreluyan Henrique LEVY, 60 ans, domicilié au village. Dans un autre acte du 6 juin 1811 (Mathis BIGARD, de Froeningen, et Sara BLUM, de Durmenach) apparaît un certain Urs WORMSER, 24 ans. Le 22 octobre 1816 (mariage d'Isaac WEIL, de Bollwiller, et de Rosine DREYFUS, de Froeningen), on trouve Moyses WIHL, 31 ans, domicilié à Froeningen, comme témoin de la jeune femme, et, le 21 mai 1829, est cité Joseph SCHWAB, 28 ans, comme témoin d'Isaac ELKANN, boucher à Froeningen, lors de son union avec Frädel GUGENHEIM, domestique, de Thann.

Une école clandestine

Vers 1830, il existait en Alsace-Moselle une cinquantaine d'écoles juives recensées [(2)], dont une douzaine de clandestines comme celle de Froeningen, citée dans l'enquête réalisée en France au moment de l'application de la loi Guizot du 28 juin 1833.

Souvent sans traitement fixe, les instituteurs des écoles clandestines passaient en général un accord pour six mois, un an ou deux ans avec les communautés et vivaient assez misérablement des rétributions modiques et irrégulières des élèves. Pour améliorer l'ordinaire, ils faisaient quelques fois, en plus, office de fonctionnaires du culte, comme ce fut le cas pour Isaac EZEHEL.

La classe se tenait généralement au domicile du maître dans de très médiocres conditions matérielles. Souvent sans formation et sans aucun diplôme, les instituteurs de ces écoles dépourvues d'existence légale ignoraient généralement le français, connaissaient mal l'allemand et maîtrisaient à peine l'hébreu. L'éducation à la citoyenneté française, devenue prioritaire dans les écoles juives officielles, n'était pas au programme et, la plupart du temps, l'enseignement se résumait à quelques lectures et traductions hébraïques.

Il arrivait que plusieurs maîtres tentent d'obtenir les faveurs des membres de la communauté et se partagent les élèves dont le nombre pouvait être réduit à deux ou trois enfants, surtout en hiver. Ce fut peut-être le cas à Froeningen.

Exclus de l'agriculture, des corporations artisanales, de l'administration et de l'armée, interdits dans les villes, et tributaires de l'autorisation du seigneur des lieux pour s'établir dans les communes, les juifs restent cantonnés dans les métiers du commerce, jusqu'à la fin

154 INDIVIDUS EN 1784

En 1784, on comptait 3.910 familles juives et 19.624 individus établis dans 170 localités d'Alsace, principalement dans les campagnes.

A Froeningen, on dénombrait alors 33 familles, soit 154 personnes de religion et de culture hébraïques.

Ce chiffre n'a cessé de baisser. En 1808, le village ne comptait plus que 94 juifs, 42 en 1851, mais à nouveau 75, en 1853, comme en témoigne le registre des contributions directes.

On peut penser que ces fluctuations sont dues aux exactions dont les israélites furent victimes dans les campagnes, mais aussi à l'ouverture des villes et au développement des moyens de transport, facilitant les déplacements.

La famille Rueff

Les dernières naissances enregistrées à Froeningen sont celles de Zara RUEFF, le 3 juillet 1864, de son frère Samuel, le 1er mars 1866, et de sa sœur Metzele (Mathilde), le 29 juillet 1867.

Cette dernière sera exterminée à Auschwitz pendant la deuxième Guerre mondiale, seule victime de l'Holocauste parmi les juifs nés à Froeningen.

Le dernier mariage a été celui de leurs parents, Alexandre RUEFF, débitant de tabac, à Froeningen, et Mélanie ROUFF, de Servance (Haute-Saône), le 1er juillet 1863.

Les derniers actes de décès sont ceux de leurs grands-parents paternels, Samuel RUEFF, le 27 février 1861, et de sa veuve Marianne LEVY, le 8 mai 1866.

On peut penser qu'il s'agit des deux dernières personnes enterrées au cimetière israélite.

de l'ancien régime, et ne se tournent que très lentement vers d'autres métiers par la suite.

Les registres d'état civil confirment que les membres de la communauté froeningoise sont, dans leur immense majorité, des commerçants [3] : marchands, revendeurs, colporteurs et colporteurs avec balle dont on peut penser qu'ils vendaient des étoffes tissées à Froeningen même, bouchers, épiciers ou débitants de tabac comme Alexandre RUEFF, né en 1823. Mais on relève aussi un horloger (voir acte de naissance de Heinrich LEVY, fils de David LEVY, horloger, et Rosine NORDMANN, domiciliés N° 93 canton de Niederdorf - actuelle rue Principale en direction de Hochstatt - du 31 juillet 1833), des instituteurs et des « Vorsinger » ou chantres.

Leibel KAHN, rabbin de 1780 à 1793

Les archives communales ne font pas état de rabbins à Froeningen, mais l'existence d'une « Synagogagàss » et d'un bâtiment ayant fait office de lieu de culte dans cette même rue, ne laisse planer aucun doute sur leur présence avant la Révolution ; sur celle de chantres, actée dans les registres d'état civil, non plus. On en connaît au moins deux : Jeremias SOLTGER, né en 1742, cité es qualité comme témoin lors d'un mariage le 28 avril 1797, et Isaac EZECHEL, né en 1768, cité en 1800.

Il existait aussi des rabbins itinérants qui se rendaient dans les différentes communautés, comme Simon BLUM de Soultzmatt, dont le « Mohelbuch », ou registre de circoncisions, fait mention d'une intervention pratiquée à Froeningen, en 1672, à l'aide de KOPPEL, le grand-père de sa femme [4].

Mais c'est dans les archives de la famille KAHN [5] qu'on trouve la preuve formelle de la présence d'un rabbin au village, juste avant la fin de l'ancien régime, à savoir Leibel ou Léopold KAHN, en fonction, à Froeningen, de 1780 à 1793.

Léopold KAHN est le fils aîné d'Isaak KAHN. Ce dernier, né en 1710, sans doute à Breisach, et décédé à Sulzburg, en 1797, a été lui-même rabbin dans ce village près de Müllheim (Pays de Bade). Avec quelque 133 juifs en 1800, sa communauté outre-Rhin constituait alors la plus importante du secteur. A son arrivée, en 1727, Sulzburg était d'ailleurs devenu le siège du rabbinat.

C'est donc son fils aîné, Léopold, qui s'installe à Froeningen comme rabbin, en 1780. Il aura treize enfants dont six sont nés à Froeningen, les autres à Sulzburg. Ont vu le jour ici : Breinach, en 1782, Jacob, en 1785, Marianne, en 1786, Jüdel, en 1787, Hélène Sara, en 1787, et Kandel (sans date). Jacob Kahn, le fils du rabbin de Froeningen, s'est marié, en 1812, à Rixheim avec Kandel LEVY de Sulzburg. Mort en 1876 à Riedisheim, il est le père de la lignée mulhousienne des KAHN. Un de ses frères, né à Sulzburg, Félix (1774-1850), s'est établi à Durmenach, où se trouvait la plus grande communauté israélite du Sundgau. Il s'est marié avec Judith WAHL, originaire de cette commune, fondant ainsi la lignée durmenachoise de la famille.

A Froeningen, on ne trouve aucune trace des descendants du rabbin dans les registres d'état civil. Aucun de ses enfants ne s'est marié au village, et aucun décès concernant la famille n'y est répertorié.

Le rabbin Léopold KAHN a quitté Froeningen, en 1793, pour échapper à la Terreur, repartant à Sulzburg où il seconde son père jusqu'au décès de ce dernier, le 20 septembre 1797.

Des descendants du rabbin Léopold KAHN de Froeningen ont tenté vainement de faire valoir leur filiation, pour récupérer la nationalité française en 1939, sans doute pour se protéger des exactions contre les juifs en Allemagne. C'est ce qui ressort d'un courrier du préfet du Haut-Rhin au maire de Froeningen, en date du 28 juillet 1939. Dans ce courrier le représentant de l'Etat motive le refus de l'administration française de procéder à l'inscription de Henri KAHN et de son fils Siegfried sur le registre des réintégrations de la commune de Froeningen.

RABBINS DE PERE EN FILS

Les KAHN se sont installés en Alsace en provenance de Pologne ou de Bohême, mais la famille situe son berceau à Ribeauvillé.

C'est là que Jacob KAHN a été rabbin jusqu'en 1722. Son fils David lui emboita le pas et exerça à Breisach, puis à Sulzburg (grand Duché de Bade).

Isaac, le fils de David et père du rabbin de Froeningen, reprit la fonction à Sulzburg. Leopold, fils d'Isaac, devint le premier instituteur juif de cette communauté, sans doute avant d'exercer lui-même comme rabbin.

Jacob KAHN, arrière-grand-père du dernier rabbin de Froeningen, repose au cimetière de Sélestat. David, son grand-père, et Isaac, son père, son enterrés à Sulzburg où il a sans doute lui-même été enterré.

Henri KAHN, rentier à Diersburg (Bade), est né le 26 avril 1849, à Sulzburg (Bade), comme fils de Samuel KAHN, lui-même né le 20 septembre 1817, dans cette même commune. Lui et son fils Siegfried KAHN, commerçant à Müllheim (Bade), né le 29 janvier 1884, également à Sulzburg, ont en effet sollicité leur inscription sur le registre des réintégrations de plein droit de la commune. Tous deux invoquaient comme ascendant français un sieur Léopold KAHN, né le 26 février 1754, à Froeningen, et décédé en 1826 (1836 selon certains arbres généalogiques), à Sulzburg, dont le père, Isaac Kahn aurait été rabbin à Froeningen.

Cette possibilité de réintégration de droit était en effet accordée aux personnes pouvant faire la preuve qu'ils étaient les descendants d'une personne ayant perdu la qualité de Français par l'effet du traité franco-allemand du 10 mai 1871.

Dans sa décision rendue le 28 juillet 1939, le préfet juge *« qu'il n'est pas démontré que Léopold ou Isaac KAHN possédaient la nationalité française par leur naissance, et leur séjour en Alsace n'est aucune force probante pour leur nationalité française »*, précisant qu'à *« l'époque où ils se trouvaient en Alsace, les juifs en France n'étaient ni citoyens, ni bourgeois, mais étaient étrangers partout »*. Il mentionne enfin que *« ni KAHN Léopold, ni son père, ne figurent dans le Dénombrement général des juifs qui sont tolérés en la province d'Alsace, en exécution des lettres-patentes de sa Majesté en forme de Règlement du 10 juillet 1784, que d'autre part il n'est pas prouvé que Isaac ou Léopold KAHN habitaient encore l'Alsace au moment où les israélites ont obtenu le droit de résidence en France et la nationalité française, qu'au contraire il résulte de l'arbre généalogique (Stammbaum), établi le 2 février 1919 par le Bezirksrabinat de Fribourg-en-Brisgau que la famille KAHN de Froeningen, arrondissement d'Altkirch, s'est fixée à Sulzburg pendant la Révolution »*.

Estimant *« que la famille KAHN réside en Allemagne depuis lors, qu'elle avait quitté l'Alsace et la France sans esprit de retour »* et que la preuve ne peut être faite de leur nationalité française, le préfet refuse l'intégration.

Ch. S.

(1) Institué par la Convention le 5 octobre 1793 pour remplacer le calendrier grégorien, le calendrier républicain ou révolutionnaire commence rétroactivement le jour de l'établissement de la République, le 22 septembre 1792.
L'année est divisée en 12 mois de 30 jours, et chaque mois comporte trois décades. Les cinq jours nécessaires pour arriver à 365 sont appelés les sans-culottides ou journées complémentaires.
Les mois du printemps sont germinal par référence à germination, floréal (fleurs) et prairial (prairies) et les mois d'été messidor (moissons), thermidor (chaleur) et fructidor (fruits). Vendémiaire (vendanges), brumaire (brouillards) et frimaire (frimas) sont les mois d'automne, nivôse (neige), pluviôse (pluie) et ventôse (vent) les mois d'hiver.
La période bissextile de 4 ans est appelée la Franciade et le jour intercalaire qui la termine « le jour de la Révolution ».
Le calendrier républicain, complexe à mettre en œuvre, sera à nouveau abandonné par Napoléon le 1er janvier 1806, pour le calendrier grégorien.

(2) « Les écoles juives d'Alsace et de Lorraine vers 1833 », Paul Lévy, La Tribune Juive, Strasbourg

(3) On relève une grande proportion de marchands de bétail, deux marchands de chevaux, un marchand de cuir et un marchand de cirage.

(4) « Regard sur la communauté juive de Soultzmatt », Denis Ingold

ENTRE REVOLUTION ET TERREUR : LA CROIX AU CŒUR

Aujourd'hui, ultime sentinelle au bord du Hohlenweg vers Galfingue, la croix au cœur, installée au lendemain de la Révolution par Jean Thiébaut Rantz et Agathe Foltzer, est l'une des plus anciennes et des plus remarquables du village. Jusqu'au début des années 60, les fidèles s'y rendaient en procession à l'occasion des rogations.

Pour témoigner de leur foi et appeler les hommes à la dévotion, nos aïeux élevaient des calvaires au bord des chemins passants. Au siècle dernier, pas moins de quatre croix jalonnaient, le « Wàldwag », en direction de Galfingue.

La croix au cœur s'élève sur un talus, au lieu-dit « Am Welschenpfad », non loin du débouché de l'ancienne voie romaine. Elle est aujourd'hui le dernier vestige de la piété des anciens dans ce secteur, les débris du quatrième calvaire, en amont, ayant peu à peu disparu, sous les broussailles.

Ni archives, ni légendes orales ne permettent de reconstituer son histoire. On ne peut s'en remettre qu'à quelques relevés, exploiter les informations des registres paroissiaux et décrypter le contexte historique pour tenter de comprendre les raisons d'être de cette croix érigée entre Révolution et Terreur.

Jean Thiébaut Rantz et Agathe Foltzer

L'identité des donateurs nous est révélée par l'inscription, aujourd'hui illisible, du médaillon en forme de cœur, taillé dans la masse, à la base du fût. Il s'agit de Jean Thiébaut Rantz et de son épouse Agathe Foltzer.

Jean Thiébaut Rantz naît en 1736 († 15.9.1804), à Froeningen, au foyer de Jacques Christophe Rantz et d'Anne Muller. Il a trois ans, lorsqu'un incendie ravageur détruit le château des Reinach, à peine restauré, et ses dépendances, sur les prés de l'Ill. Comme les siens, il vit de la terre, et, comme tous les habitants, il doit au seigneur, annuellement, deux poules et cinq journées de corvées par charrue.

Le 30 mai 1763, Jean Thiébaut Rantz se marie avec Agathe Foltzer († 14.8.1794), fille de Martin Foltzer et de son épouse. Leur union est bénie par le curé Georges Antoine Vogelweid en l'église paroissiale, alors en très mauvais état, le père-abbé de Lucelle se faisant tirer l'oreille, depuis des années, pour effectuer les indispensables réparations.

1763 est aussi l'année du décès du chanoine Wolfgang Sigismond de Reinach, seigneur de Froeningen, dont le père, Jacques Christophe, mort en 1725, avait été le parrain du père du marié.

Une fille, marraine d'une cloche en 1783

Les époux Rantz donnent naissance à sept enfants : Elisabetha, en 1764 (†1773), Agatha, en 1765 († en 1766), Marie-Agatha, en 1767, Josephus, en 1769, Johann Theobaldus, en 1771, Catharina, en 1773 († à l'âge de 4 mois) et Martinius, en 1776 (†1785).

La croix qu'ils nous ont laissée n'est pas le seul témoignage de leur foi. Leur patronyme figure également sur deux cloches de l'église.

Le 19 novembre 1783, le curé Vogelweid procède effectivement à la bénédiction et à l'installation, dans le clocher, rénové dix ans plus tôt, d'une nouvelle cloche dédiée à la Vierge et coulée, à Bâle, par Frédéric Wittnauer. Sa marraine n'est autre qu'Agathe Rantz, 16 ans, le troisième enfant d'Agathe et de Jean Thiébaut, et, en 1783, l'aînée de la fratrie, puisque les deux premières filles du couple étaient décédées. L'acte de baptême porte la signature de son père en sa qualité de « juré ».

Moins de deux ans plus tard, le 18 janvier 1785, soit peu avant l'installation du retable des saints auxiliaires, sera bénie une autre cloche, plus petite. Consacrée aux saints Amarin et Project, saints secondaires de la paroisse, elle a pour parrain, un certain Thiébaut Rantz, probablement le filleul de Jean Thiébaut, et pour marraine Catherine Koenig, née en 1762, fille de Barbara Rantz et nièce de Jean Thiébaut.

Une croix, deux cloches et des relations étroites avec les seigneurs du village, puisque non seulement le père, mais aussi le frère aîné de Jean Thiébaut, Jean Pierre, ont un Reinach pour parrain : sans être nobles, les Rantz font de toute évidence partie des notables du village.

Un contexte troublé

Après les ravages de la Guerre de Trente ans, qui avaient réduit la population de Froeningen à quelque 110 âmes, en 1648, et après le repeuplement qui s'en est suivi, le Sundgau connait une certaine prospérité avec le développement de l'agriculture et l'introduction de la pomme de terre, au cours du XVIII^{e} siècle.

En 1790, lors de la réalisation du calvaire des Rantz, Froeningen compte à nouveau 440 habitants. Cependant, les troubles engendrés par la Révolution de 1789 et deux années de mauvaises récoltes n'épargnent pas le village. C'est surtout la communauté israélite qui en fera les frais. Encore au nombre de 154 en 1784, les juifs doivent faire face à la colère de leurs créanciers, et certains sont obligés de fuir, comme Baruch Levy, dont la maison est détruite, si bien, qu'en 1807, ils ne représentent plus que 16% de la population.

Les biens de l'Eglise sont confisqués, les prêtres bientôt obligés de prêter serment à la constitution civile, les nobles menacés. Le curé Vogelweid se réfugiera en Suisse, en 1792, le rabbin Kahn, outre-Rhin,

LA CROIX DES PENDUS

Seuls les plus anciens se souviennent encore de la quatrième croix du chemin de Galfingue. A quelques encablures de la forêt, non loin de l'endroit où le Fronenburgweg bifurque vers l'actuelle cabane des chasseurs, s'élevait sur le côté gauche du Hohlenweg un calvaire aujourd'hui disparu.

Son emplacement se trouvait à proximité du lieu-dit Galgenrain où l'on pendait haut et court les condamnés à la peine capitale.

On ignore la date de l'installation, l'identité des donateurs et si le sort des suppliciés était pour quelque chose dans son érection.

En 1964, Ernest Mangold décrivait *« une vieille croix sans Christ, au montant étroit, dépourvue de transversale, gisant par terre »*, en précisant qu'elle avait été endommagée lors de la retraite des soldats allemands en 1944.

Toujours est-il, qu'il ne s'est trouvé personne pour sauver ce monument de la disparition. Ensevelie sous les broussailles, celle que nous appellerons la croix des pendus conservera son secret, sans doute à tout jamais.

en 1793, et même si son manoir n'est pas pillé, Wolfgang Sigismond Ignace de Reinach, le seigneur de Froeningen, est menacé de la séquestration de ses biens. Il vend son moulin en février 1790, mais le reste de ses possessions lui sera confisqué, notamment le site de l'ancien château et sa nouvelle demeure, à l'emplacement de l'actuelle mairie-école.

Profondément croyants, impliqués dans la vie paroissiale et attachés aux seigneurs des lieux, les Rantz sont sûrement ébranlés par ces attaques contre l'Eglise et l'autorité établie.

En mémoire de la Passion du Christ

Les notes laissées par le chroniqueur local, Ernest Mangold, livrent deux versions de l'inscription gravée sur leur calvaire. La plus ancienne est publiée dans l'annuaire de la Société d'histoire du Sundgau en 1964 : *« Dieses (†) gestellt durch Hans Diebolt Rantz und Agatha Foltzer in Erinnerung, zur Reue und Busse, Leiten Iesu Christi, 1790 »* [(1)]. La seconde, communément reprise, dit : *« Dieses (†) gestellt durch Hans Diebold Rantz und Agatha Foltzer in Freningen zu Ehren des bitteren Leiten Jesu Christi, 1790 »* [(2)]. A noter que le mot *« Kreuz »* ou *« croix »* n'est pas écrit mais suggéré.

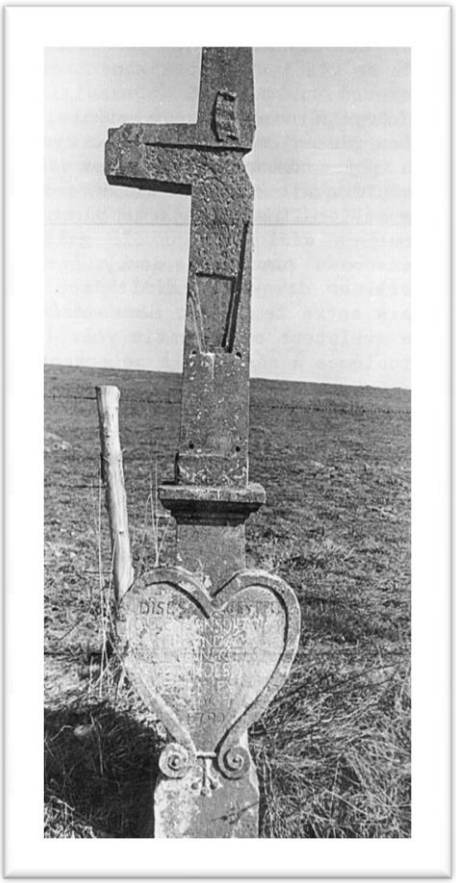

Haut de 2,55 mètres, le calvaire en pierre est de forme atypique et n'a pas toujours eu l'apparence qu'il a maintenant, comme le montre la photo ci-contre, datant des années 60.

Bien que mutilé, le calvaire aux branches dites « en forme de pyramides tronquées » laissait bien entrevoir un évasement d'une profondeur d'un centimètre à l'emplacement du corps du Christ. On ignore s'il était supposé représenter Jésus ou s'il comportait une sculpture, mais il est surmonté d'un titulus, à l'endroit de la tête.

Grand spécialiste des croix sundgauviennes, André Munck émettait l'hypothèse suivante, dans la plaquette consacrée à Froeningen, en 1996, par la Société d'histoire du Sundgau: *« En dessous, ce qui devait servir d'appui aux pieds du Christ, ou peut-être représenter un cercueil, était apposée une plaque dont on voit encore les quatre trous de fixation, censée nous transmettre un message. Lequel ? Peut-être cette cavité renfermait-elle la représentation d'Adam au tombeau, sauvé par le Christ mort sur la croix. Une manière de voir qui subsiste sur au moins un modèle de croix dans le Sundgau, en un temps où le mysticisme était encore de rigueur. »*

Celle que nous appelons aujourd'hui la troisième, et à présent dernière croix du Hohlenweg, était en réalité la première élevée au bord de ce chemin. Née de la volonté des époux Rantz, en 1790, elle a été restaurée dans les années 80 par Anne Deguille, de Galfingue, et par son frère Joseph Schultz, qui a offert le Christ en bronze moderne qui s'y trouve toujours.

Ch. S.

(1) « Cette (croix) a été dressée par Jean Thiébaut Rantz et Agathe Foltzer en souvenir, repentance et pénitence (pour les) souffrances de Jésus Christ, 1790 »

(2) Cette (croix) a été dressée par Jean Thiébaut Rantz et Agathe Foltzer en l'honneur des amères souffrances de Jésus Christ, 1790 »

Sources :

Archives paroissiales et communales

« Calvaires et croix à Froeningen », Ernest Mangold, 1964, Annuaire de la Société d'Histoire du Sundgau

Relevés de la commission « inventaire et sauvegarde » de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace »

Découvrir le Sundgau, FROENINGEN, par la Société d'Histoire du Sundgau

Chronique villageoise

LA CREATION DU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

Poêles de fortune, maisons souvent vétustes, pas de sirène, pas d'eau courante et guère de moyens de lutte... Quand le feu prenait, il n'y avait généralement pas grand-chose à faire, sinon de sauver sa peau et d'éviter, si possible, que le brasier ne se propage.

Ce n'est qu'à partir de février 1952, que les choses ont commencé à changer, avec la création du corps des sapeurs-pompiers. A 93 ans, Louis Goepfert est aujourd'hui l'ultime survivant de ce groupe de pionniers.

Froeningen en a connu, des incendies mémorables. Comment ne pas évoquer le sinistre qui a ravagé la mairie-école, ancien manoir des Reinach, alors occupée par des officiers en cantonnement, en 1916 ? Notre doyen, lui, n'a pas oublié le feu qui a détruit l'habitation de Louis Ruetsch, en 1926, allumé, semble-t-il, par la négligence d'un enfant, là où se trouve maintenant la maison des époux Frey, rue Principale. Avec ses camarades, notre doyen a observé l'incendie par la fenêtre de la salle de classe : *« Ils ont jeté les vêtements par les ouvertures. Comme l'escalier était impraticable, mon père a dû passer par la fenêtre, se blessant sérieusement à la jambe. Mais étant intervenu en tant que bénévole, il a dû payer tous ses soins lui-même»*.

LES MEMBRES FONDATEURS DE 1952

François BAUMANN
Eugène BRUCKERT
Louis GOEPFERT
Joseph KLEIN
Ernest KOENIG
Louis KOENIG
Oscar KOENIG
Julien RICHARD
René RIMELIN (père)
Charles SCHLIENGER
Aloyse SCHMERBER
Roland SCHMERBER
Théophile SCHMERBER
Emile SCHWIMMER
René STIMPFLING

à partir de 1957

Jean-Claude GIEGEL
Gérard MEYER
Pierre RUST

Par la volonté du maire Gérard Hartmann

Après la libération, en janvier 1945, c'est une surchauffe de poêle qui a anéanti une demeure, à l'emplacement de la maison Sauner, rue de Galfingue. Pierre Rust se souvient de l'utilisation des seaux en toile et de la vieille pompe à bras, actionnée par quatre personnes, maintenant exposée au musée du sapeur-pompier, à Mulhouse, récupérant l'eau dans un puits en face.

Puis, en octobre 1946, un autre jeu d'enfants a mal tourné, avec l'embrasement de la paille et du grain stockés dans la grange Hartmann, au bord de la route départementale, où ont été construites les maisons Schueller et Liller. Pierre Rust : *« Le vent d'est a rabattu les braises vers le centre du village et l'école. Il y a eu intervention des pompiers de Mulhouse »*. Même cause, mêmes effets, à l'automne 1950, cette fois à la ferme des Hartmann, au vieux moulin... Enfin, en 1952, c'est un feu de cheminée qui, un soir, a embrasé la maison de la famille Jud, là où sera bâtie la CMDP, depuis, transformée en dépôt communal. Alerté par les cris de sa voisine qui craignait surtout pour ses économies cachées au premier étage, Louis Goepfert a pris l'escalier, malgré un fort dégagement de fumée. Trouvant porte close, il a tenté de l'enfoncer, se faisant réprimander vertement par les occupants. Pendant ce temps, Aloyse Schmerber a pénétré dans la maison par le toit, à l'aide d'une échelle, sauvant le précieux pécule caché dans le « kàchelofa »...

C'est finalement à l'initiative du maire Gérard Hartmann, qui avait lui-même payé un lourd tribut à ces sinistres, que le corps de sapeurs-pompiers de Froeningen a été créé, en février 1952, avec, comme premier chef, Charles Schlienger. Le début d'une belle aventure et, pour les habitants, l'assurance d'être mieux protégés...

Archives

1963 : HISTOIRE D'EAU...

ANCIENNE ECOLE DE FILLES : Pour ceux qui l'ignorent, l'ancienne école de filles, c'est la grande maison, transformée depuis en logements, en face du foyer Sainte-Barbe... Suite à la construction de la nouvelle école, en 1957, les élus décident de vendre l'immeuble. L'estimation de l'architecte communal : 22.400 F, pour la maison et 1.900 F, pour le terrain. Lors de d'adjudication publique du 11 mai, 6.000 F sont proposés et refusés. La transaction se fera finalement par une vente à l'amiable. L'acquéreur, Joseph Ruch, de Brunstatt, versera le montant attendu au comptant !

MACHINE A ECRIRE : Le conseil municipal décide de vendre la vieille machine à écrire Jappy pour 150 F et d'acheter, en remplacement, *« une machine à grand chariot »* pour 500 F. Il n'était pas encore question de PC...

CANAL DU MOULIN : L'aménagement du CD 18 V rectifié est en gestation et le service des Ponts et Chaussées prévoit le comblement du canal du moulin, un projet auquel la mairie s'oppose, rappelant *« qu'en cas de crue, il sert de voie de déversement et évacue une partie des hautes eaux »*. Les élus réclament aussi *« la sauvegarde du Dorfgraben »*. Eh oui, à cette époque-là, la grand-route passait encore par le centre du village et le tracé de l'actuelle déviation n'était pas arrêté...

MATERIEL ROULANT : L'achat d'un *« traîneau chasse-neige »* et d'une *« voiturette-corbillard »* est évoqué. On mourait encore à domicile et il fallait porter le cercueil jusqu'à l'église...

COUPE DE BOIS « EXTRA » : Le conseil demande à pouvoir réaliser une coupe de bois supplémentaire d'environ 120 m^3, pour une recette estimée de 4.800F, dans le but de financer le projet de canalisation, et en priorité celui de la rue de la Synagogue. En ce temps-là, le bois représentait une recette vitale pour la commune.

POMPE A INCENDIE : Une directive de leur chef départemental demande aux pompiers de ne pas utiliser la pompe à incendie pour vider des caves privées. Le maire passe outre et autorise l'emploi *« dans des cas spéciaux (caves avec puisards), en cas de nécessité, pour éviter l'encrassement de la pompe »*. Les soldats du feu seront aussi équipés de cartouches pour lutter contre les incendies de cheminée.

NUMEROTAGE DES MAISONS : Les maisons recevront des numéros par rue, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors, et les voieries seront signalées par des plaques. Une circulaire doit prévenir les habitants.

INONDATIONS : Les élus examinent le projet de la première tranche d'assainissement soumis par le Génie Rural. Ils exigent que les évacuations soient redimensionnées *« en raison des inondations périodiques que le village subit »* et réclament un écoulement direct à partir de la rue Principale, vers le canal du moulin, *« la canalisation précédemment posée s'étant montrée incapable d'évacuer toutes les eaux en période de crues, en amont du regard recueillant les eaux de la rue de la Synagogue »*. Histoire d'eau, déjà...

CORPS DE GARDE : Parce qu'il abritera désormais le trieur à grains jusqu'alors installé dans l'école de filles, le corps de garde doit être réaménagé et rénové. Le toit sera refait et le local connecté au réseau électrique. C'est dire qu'avant il ne l'était pas...

UNIFORMES : Le conseil décide d'équiper six pompiers d'un uniforme. Il n'est pas mentionné sur quels critères les heureux élus ont été sélectionnés...

EAU CHAUDE : Une installation d'eau chaude par bouteille propane est mise en place dans le logement de l'instituteur au-dessus de la mairie. Avant, c'était douche froide...

CLOCHES ET HORLOGE : Le conseil vote un crédit de 753 F pour la réparation de l'horloge et de 800 F pour celle de la sonnerie des cloches. Les pannes ne datent pas d'aujourd'hui...

REPETITIONS DE MUSIQUE : La musique tenait ses répétitions à l'école de filles, nouvellement vendue. Elle demande un terrain à la commune pour construire un local. On lui propose une location, soit de l'îlot entre le délaissé et le nouveau tracé de la voie départementale, en face de l'actuel terrain de sport, soit de l'ancienne place des fêtes, en bordure du chemin de Zillisheim. Mais la musique de Froeningen a fini par déchanter...

Météo

LE TEMPS EN 2013 : JUILLET POURRI

Réchauffement climatique ou pas réchauffement climatique ? Au début du premier millénaire, jusque vers l'an 400, le temps était beaucoup plus doux en Alsace qu'aujourd'hui. Les Romains en ont profité pour introduire la vigne qui s'est acclimatée merveilleusement.

Mais revenons à nos observations d'après les « Lostage », les six derniers et les six premiers jours des années 2012 et 2013, censés nous révéler le temps des mois à venir.

JANVIER : Début de mois humide, puis relative douceur. Vers le milieu de la période, pluies se transformant en neige. Léger gel, mais pas de grande vague de froid. Nouveau radoucissement à la fin du mois. Vent venant généralement du sud-ouest.

FEVRIER : Humide et pluvieux, voire neigeux au début. Possibilité de quelques gelées matinales. Grosse tempête vers la fin du mois, avec quelques coups de vent.

MARS : encore quelques gelées matinales, mais aussi de belles journées ensoleillées. Vers le milieu de la période, quelques giboulées amenées par les perturbations atlantiques. Belle période printanière pour finir.

AVRIL : Le mois débute sous le soleil. Dernières salves de l'hiver à la mi-période. Risque d'anéantissement de la belle floraison amorcée fin mars, par un bref coup de froid et des chutes de neige jusqu'en plaine. Mais fin du mois douce et ensoleillée.

MAI : Belles éclaircies pour commencer, mais des gelées matinales sont encore à craindre. Temps couvert, mais sans pluie, vers la mi-période. Doux à la fin et déficit pluviométrique accentué.

JUIN : Beau mois d'été, propice aux fenaisons. Çà et là, des orages pourront éclater, mais sans grandes pluies. Belle fin de mois ensoleillée.

JUILLET : Mois pourri. Pluie et crachin au début et des températures d'un mois de mars. L'une ou l'autre journée un peu plus agréable vers le milieu de la période. Juillet se termine dans la grisaille.

AOUT : Temps moins frais avec de belles éclaircies. A partir du 15, passage de nuages élevés, mais pas de pluie. La fin du mois pourrait être belle et ensoleillée, avec déjà de la fraicheur matinale.

SEPTEMBRE : Quelques belles journées pour démarrer, mais fraicheur matinale bien présente. Pluies assez conséquentes possibles, vers la fin, avec quelques éclaircies et une remontée des températures.

OCTOBRE : Grisaille au début du mois. Le soleil aura souvent de la peine à percer les stratus. Petit à petit, vent tournant au sud, amenant une remontée du thermomètre et quelques belles journées vers la fin.

NOVEMBRE : Le mois débute par quelques belles éclaircies, mais sombre rapidement dans la grisaille. Grosses chutes de pluie pendant la dernière quinzaine. Mais températures assez élevées.

DECEMBRE : C'est le stratus qui domine. Quelques belles journées, lorsque le soleil réussit à percer. Seul mois de l'année où le vent s'oriente durablement au nord-est, ce qui risque de compromettre les chutes de neige.

Pierre RUST

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé sur la façade de la mairie, à côté de la boîte aux lettres.

INFIRMIERES A DOMICILE

Régine DEMMEL-DOLLE
Anne-Christine BAUER-KRUST

Tél. 06.60.30.33.75 et 06.99.56.30.40
Adresse postale : 15, rue du Moersbach
68720 Froeningen

ASSISTANTES SOCIALES

L'assistante sociale d'Altkirch peut être contactée au 03.89.40.07.96.
E-mail : espacealtkirch@cg68.fr
Sa collègue du pôle gérontologique au 03.89.08.98.30

PLAN CANICULE

Les personnes âgées qui le souhaitent peuvent se faire recenser dans le registre canicule en mairie.

CLIC ALZHEIMER

Malades et familles, touchés par la maladie d'Alzheimer, peuvent contacter gratuitement le pôle gériatrique d'Altkirch, les mardis et mercredis, au 03.89.08.35.16.

SEL DE DENEIGEMENT

Il est interdit d'utiliser le sel de déneigement des bacs installés par la commune pour usage personnel. Ce sel est exclusivement réservé au domaine public. Les particuliers ne peuvent s'en servir qu'en cas d'urgence à cet effet.

DEPOT DE DECHETS VERTS

Le dépôt de déchets verts (herbe, branchages) est interdit sur tout le domaine public : terrains, talus, fossés et autres.
La brigade verte est habilitée à sanctionner.

RAMONAGE

Le ramonage mécanique des cheminées est obligatoire 1 à 2 fois par an et ne saurait être remplacé par le ramonage chimique, qui peut être utilisé en complément, mais n'est pas pris en compte par le règlement sanitaire.

FUITES D'EAU

Les abonnés sont appelés à être vigilants à d'éventuelles fuites d'eau.

ARRETE CONTRE LE BRUIT

L'utilisation d'engins bruyants est interdite :

- tous les jours, avant 8h, entre 12 et 14h, et après 20h, en semaine (19h, le samedi)
- toute la journée, le dimanche et les jours fériés.

GENDARMERIE

41, rue de Heidwiller, 68720 Illfurth
Tél. 17 ou 03.89.25.40.06

Attention, les gendarmes vous demandent de leur signaler tout mouvement suspect de véhicules, notamment auprès des édifices publics et des chantiers.

BRIGADE VERTE

1, rue de la Gare, 68720 Walheim
Tél. 03.89.74.84.04

SPA

Tél. 03.89.33.19.50

DEPANNAGE ELECTRIQUE

24 heures sur 24, sept jours sur sept
Numéro d'appel public : 0.810.333.068

DEPANNAGE GAZ

24 heures sur 24, sept jours sur sept
Numéro d'appel public : 0.800.473333

DEPANNAGE EAU

Appeler Véolia au 0.810.463.463

VIGILANCE PLUIE

Consulter la carte de vigilance
de Météo France :
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

RECENSEMENT POUR LA JOURNEE D'APPEL

Les garçons et filles de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie, pour la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, dans le mois qui suit leur anniversaire.

L'attestation est obligatoire pour se présenter au bac, aux concours de la fonction publique et au permis de conduire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH

Maison de la CCSI : 2, place du Général de Gaulle, BP 37, 68720 Illfurth
Téléphone : 03.89.25.44.88
Site internet : www.cc-secteurdillfurth.fr
E-mail : info@cc-secteurdillfurth.fr

SECRETARIAT **:** de 8 à 12h et de 14 à 16h
(fermé le samedi et le mercredi après-midi)
SERVICE DECHETS : 03.89.08.45.46
(carole.muller@cc-secteurdillfurth.fr)
et 03.89.08.45.42
(mathieu.urban@cc-secteurdillfurth.fr)

CENTRE PERISCOLAIRE FROENINGEN-HOCHSTATT

Rue du Bourg, 68720 Hochstatt
Tél. 03.89.32.11.27 / 06.73.92.46.76
E-mail : clsh.hochstatt@cc-secteurdillfurth.fr

TACCSI DES AINES

Service de transport pour les seniors de 65 ans et plus, à disposition du lundi au vendredi, de 7 à 23h, hors dimanches et jours fériés, pour se déplacer dans la comcom, et au-delà, dans un périmètre prédéterminé.

Coût : 3€ par voyage dans la CCSI
5€ hors CCSI
Supplément tarif nuit (19 à 23h) : 1,87€/km
Carte gratuite obligatoire
Disponible en mairie (03.89.25.40.18)
et à la CCSI (03.89.25.44.88)
Fournir une photo d'identité

DECHETTERIE D'ILLFURTH

Lundi, de 14 à 17h
Mercredi, de 9 à 12h et de 14 à 17h
Samedi, de 9 à 17h, en continu
Le mardi, la déchetterie est ouverte,
de 14 à 16h,
aux seuls artisans et commerçants de la CCSI
(contre redevance)

BENNES A FROENINGEN

Des bennes à verre et à vêtements sont disponibles route d'Illfurth, à Froeningen (parking de la pizzeria)

MAIRIE DE FROENINGEN

Téléphone : 03.89.25.40.18

E-mail : mairie.froeningen@wanadoo.fr

SECRETARIAT
Mardi, de 14h30 à 19h
Vendredi, de 14h30 à 18h

PERMANENCES DU MAIRE
(sur rendez-vous)
Mardi et jeudi, de 18 à 19h

Les congés de la secrétaire sont affichés et les consignes disponibles sur le répondeur.

NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire en mairie. Tous les renseignements utiles leur seront fournis à cette occasion.

L'inscription sur la liste électorale doit faire l'objet d'une demande spécifique.

CARTE D'IDENTITE

Pièces à fournir et modalités :

- Deux photos d'identité réglementaires prises de préférence par un professionnel

- Un justificatif de domicile : copie d'une facture de gaz, d'eau ou d'électricité

- Une copie intégrale de l'acte de naissance, à demander à la mairie du lieu de naissance, pour les personnes encore en possession d'une carte en papier et celles ayant perdu leur carte

- Le demandeur doit se déplacer personnellement

Attention, la délivrance d'une carte d'identité peut prendre plusieurs semaines, surtout en période de congés.

Tenez compte de ce délai lors de vos demandes.

PASSEPORT

Les demandes de passeport ne se font plus en mairie de Froeningen, mais à la mairie d'Altkirch ou de Mulhouse.

FROENINGEN INFOS

Réalisé, imprimé et diffusé par la commune de Froeningen

Rédaction et mise en page : Christiane SCHULTZ
Page de titre conçue par Isabelle KAUFFMANN